

**Conseil Municipal**  
**VILLE DE MENDE**  
**Séance du 28 Septembre 2021**  
**Compte rendu**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de Septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, procède à l'appel.

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Adjoints, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

**Par procuration** : Madame Elizabeth MINET-TRENEULE (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjointes, Madame Catherine THUIN (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Constatant que la majorité requise pour siéger est atteinte, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Assistaient également à la réunion** : Mme Nathalie FRAISSE, Directrice Générale des Services Mutualisée Communauté de Communes Cœur de Lozère / Ville de Mende, Mr Olivier MEYRUEIS, Directeur des Services Techniques, Mme Sophie VIEILLEDENT, Directrice de Cabinet, Mr Laurent BRAGER, Responsable du service des Finances, Mr Jean-Luc PARENT, Responsable du service Urbanisme, Mme Sonia JASSIN, Directrice du Service Informatique, Mme Céline RAYNAL, Directrice des Ressources Humaines, Mme Françoise COUDERC, Directrice des services à la Population, Mr Frédéric POURCHER-PORTALIER, Responsable du Service Mutualisé Marchés Assemblées Administration Générale.

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Anouar El-Bakkouchi, Directeur de la Banque de France en Lozère pour une présentation de l'étude de situation économique du territoire :



## PRÉSENTATION CONSEIL MUNICIPAL DE MENDE PANORAMA GENERAL DE TERRITOIRE

ACSEL, UNE ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE PERSONNALISÉE  
PÉRIODE EN REVUE : 2016-2020

CC COEUR DE LOZÈRE MENDE

EL-BAKKOUCHI ANOUAR

BANQUE DE FRANCE DE MENDE

28/09/2021



## Etude Inclusion et Surendettement dans les TERritoires

CC Coeur de Lozère



24/09/2021

### Contexte socio-économique du territoire



	CC Coeur de Lozère	CA ECLA (Espace Communautaire L...	France métropolitaine
Population totale	15 385	34 367	64 637 779
Niveau de vie annuel médian (en euros)	21 900	21 390	21 730
Part des chômeurs	5,4	5,9	7,5
Part des inactifs (retraités, sans profession, étudiants...)	42,6	48,3	43,7
Part des ménages locataires ou hébergés gratuitement	49,1	44,8	42,4
Dossiers de surendettement déposés	19	84	108 640
Salaire horaire net moyen	12,40	13,25	15,36



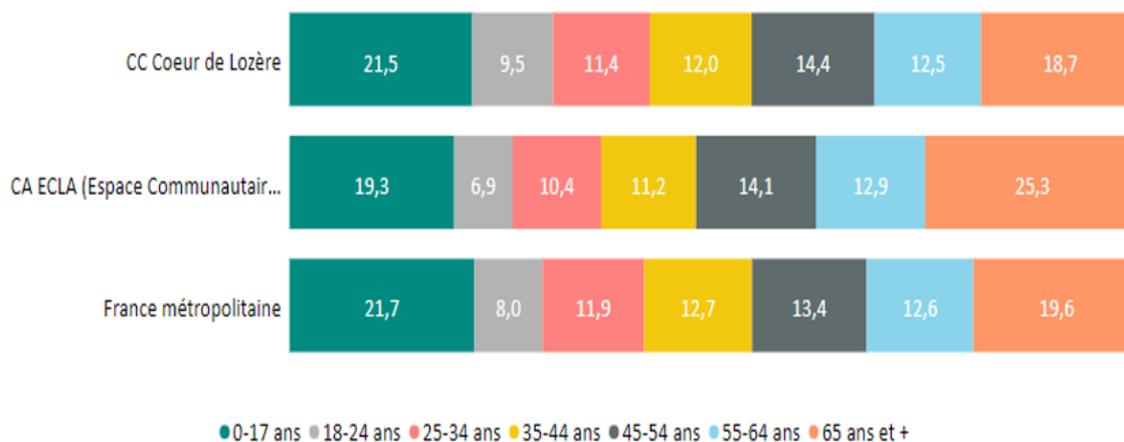
Sources : Banque de France, 2020 ; Insee, 2017, 2018, 2018

## Contexte socio-économique du territoire

### Répartition de la population par tranche d'âge (en %)



Une CC plutôt jeune : 43% de la population a moins de 35 ans



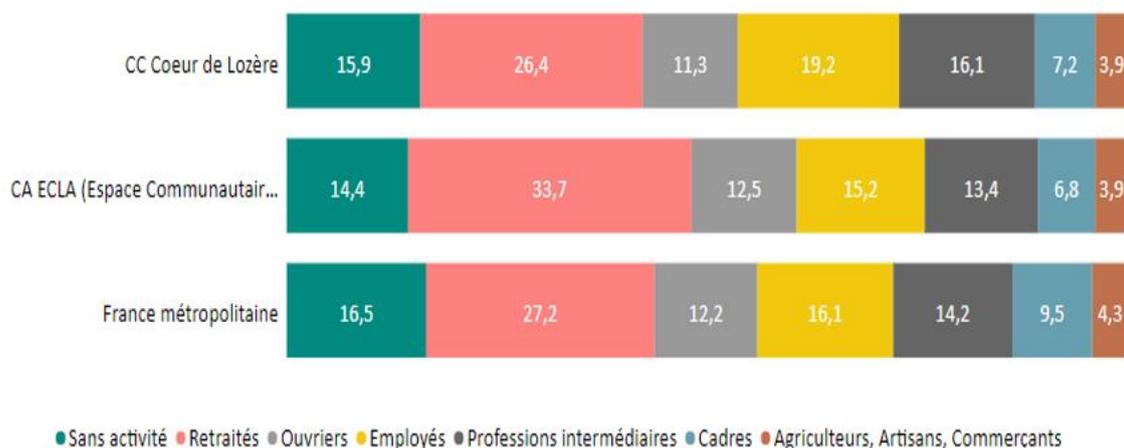
Source : Insee, 2017

## Contexte socio-économique du territoire

### Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (en %)



1 CC avec + de fonctionnaires et – de retraités



## Contexte socio-économique du territoire

Répartition de la population (25-64 ans) par niveau de formation (en %)



+ de 50% de la population qui a au moins le BAC à BAC +4  
Moins de cursus technologiques et de grandes écoles

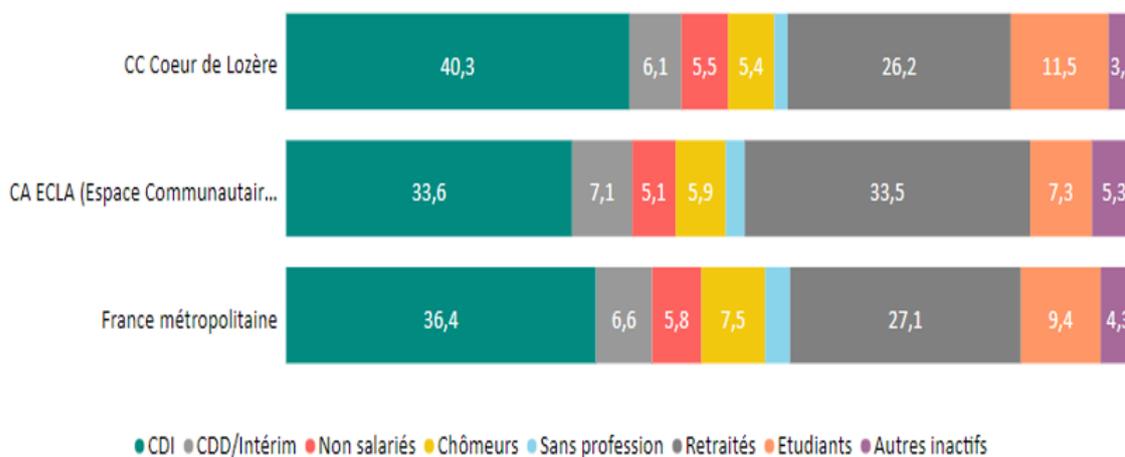


## Contexte socio-économique du territoire

Répartition de la population suivant la situation professionnelle (en %)



Davantage d'emplois stables et d'étudiants

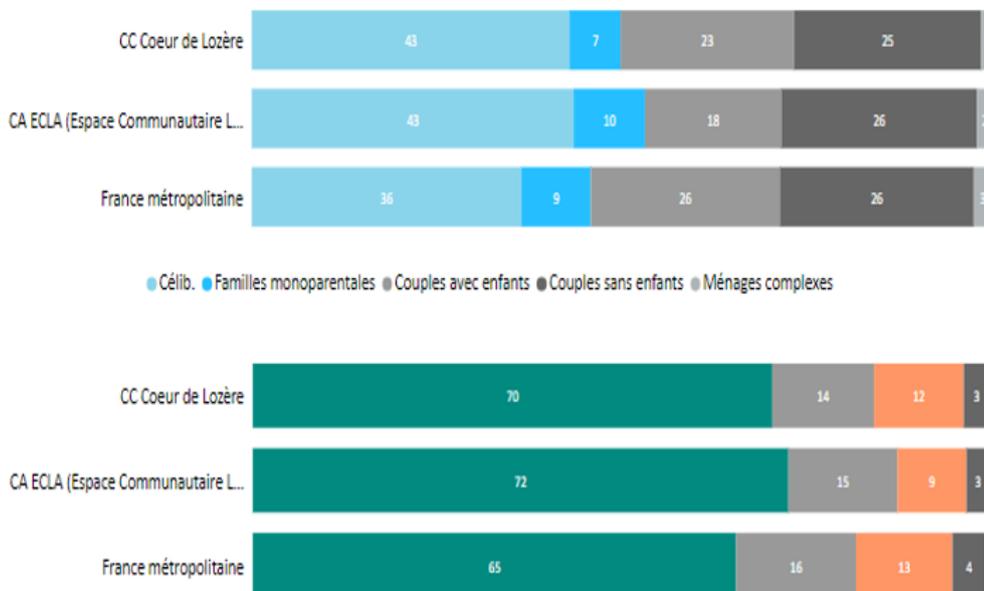


## Contexte socio-économique du territoire

### Structure familiale (G1) et nombre d'enfants à charge (G2) (en %)



#### Part des célibataires importante et une majorité de couple sans enfant

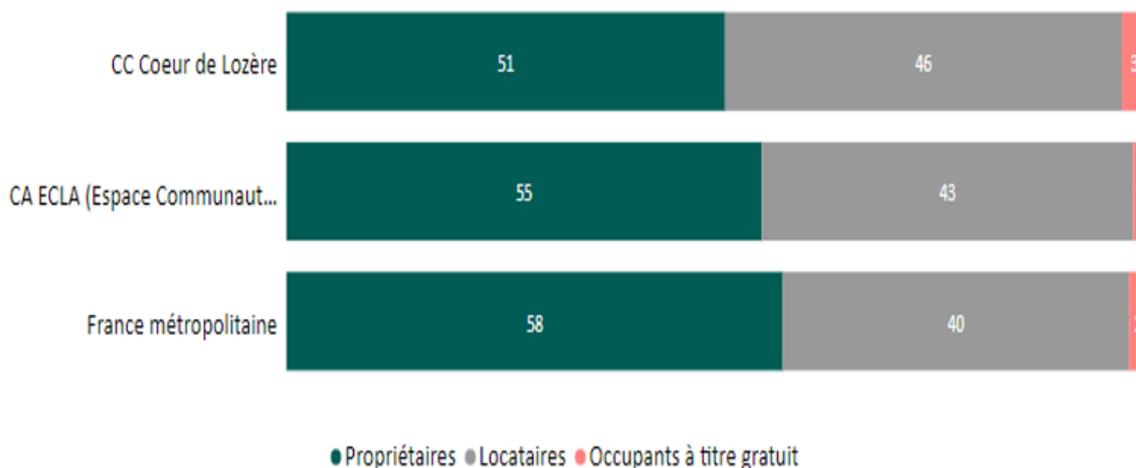


## Contexte socio-économique du territoire

### Occupation du logement (en %)



#### Part des propriétaires < à France



## Contexte socio-économique du territoire

### Structure des ressources des ménages (en %)

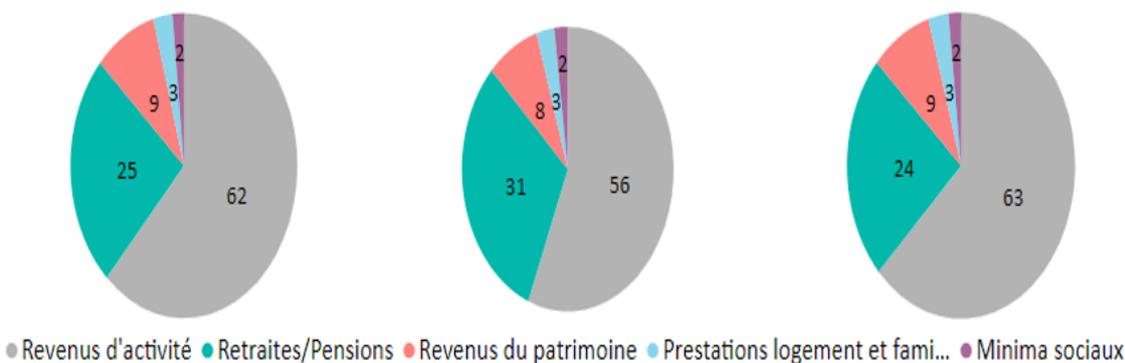


CC Coeur de Lozère

CA ECLA (Espace Co...

France métropolitaine

#### Globalement moins de revenus provenant des pensions de retraite



*Note de lecture :* 63 % du revenu disponible des ménages de la France métropolitaine sont issus des revenus d'activité, 24% des retraites/pensions, y. c. pensions alimentaires...



Source : Insee, 2018

## Difficultés bancaires et fragilités sociales des ménages



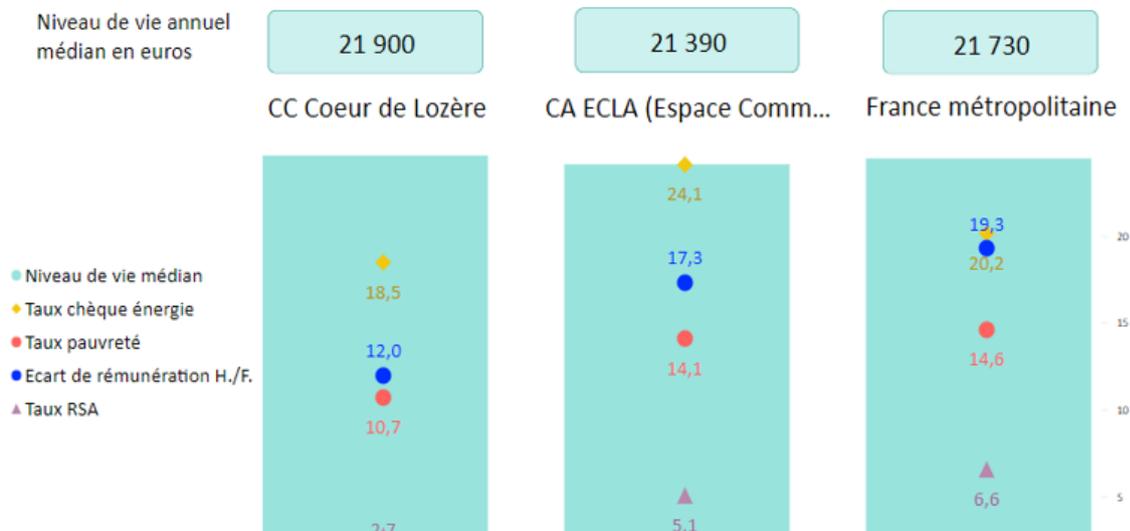
	CC Coeur de Lozère	CA ECLA (Espace Commu...	France métropolitaine
<b>Taux de pauvreté monétaire</b>	10,7	14,1	14,6
<b>Personnes inscrites au fichier central des chèques (FCC) fin d'année</b>	154	472	905 186
<b>Incidents (chèque et carte) enregistrés au FCC au cours de l'année</b>	348	751	1 603 050
<b>Part de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA</b>	2,7	5,1	6,6
<b>Part des ménages bénéficiaires du chèque-énergie</b>	18,5	24,1	20,2
<b>Part de la population 25-64 ans sortie d'école avant la fin du collège</b>	6,6	4,8	5,7
<b>Part de la population bénéficiaire d'allocations logement</b>	18,9	19,5	19,2



Sources : BDF, 2020; Insee, 2017, 2018; DREES, 2019; CAF, 2019, 2019; Min. Transit. écolo. & solidaire, 2019

## Difficultés bancaires et fragilités sociales des ménages

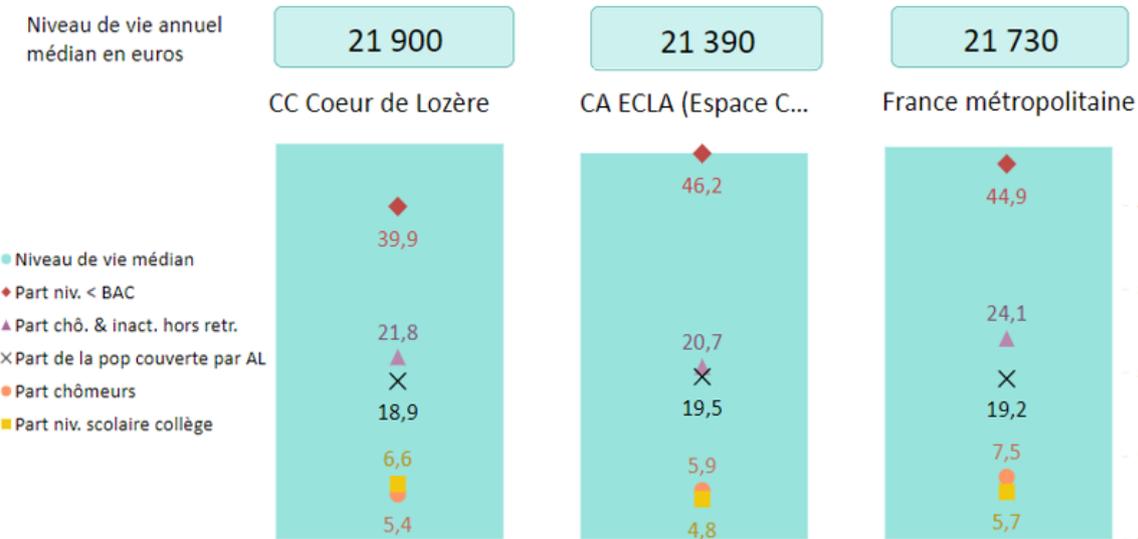
### Fragilité financière et surendettement



Sources : Banque de France, 2020; Insee, 2018,2018 ; CAF, 2019 ; DREES, 2019 ; Min. Transit. écolo. & solidaire, 2019

## Difficultés bancaires et fragilités sociales des ménages

### Fragilités sociales et surendettement



Sources : Banque de France, 2020; Insee, 2017

## Surendettement des ménages

### Endettement



	CC Coeur de Lozère	CA ECLA (Espace Com...	France métropolitaine
Dossiers de surendettement déposés	19	84	108 640
Endettement global (en millions d'euros)	0,96	2,06	4 820,68
Endettement immobilier (en millions d'euros)	0,51	0,50	1 657,33
Dettes à la consommation (en millions d'euros)	0,23	1,11	1 791,04
Dettes de charges courantes (en millions d'euros)	0,13	0,28	607,10
Poids de la dette par habitant (en euros)	76	71	91

**ACSEL**

Une expertise unique pour révéler les potentialités et les fragilités de vos territoires



## MODULE IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE



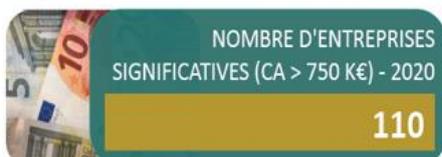
**ACSEL, UNE ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE PERSONNALISÉE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - COEUR DE LOZÈRE  
VERSUS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION)

DATE DE RÉFÉRENCE AOÛT 2021

## CHAMPS DE L'ÉTUDE



**COEUR DE LOZÈRE**



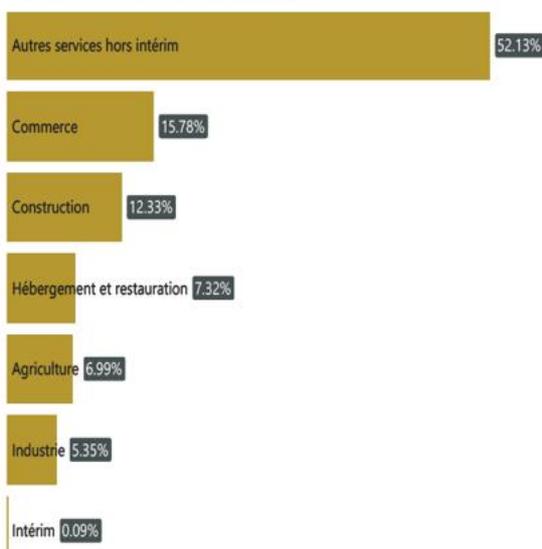
**ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIR...**

Source : Banque de France, ACOSS  
Plus de précisions en annexe 2

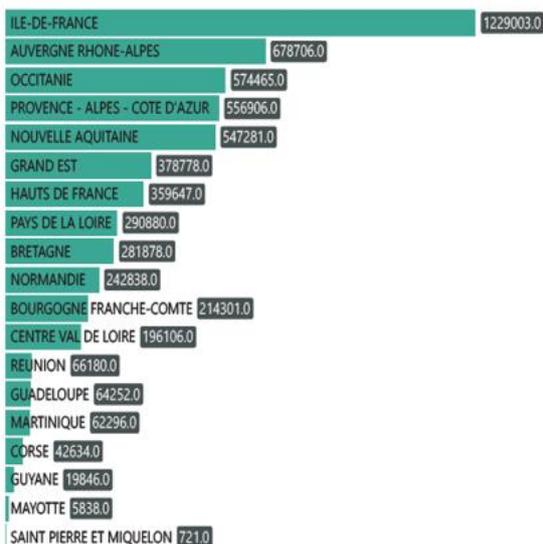
## RAPPEL DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES FRANÇAISES

### RÉPARTITION DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Total 2021  
**5 812 795**

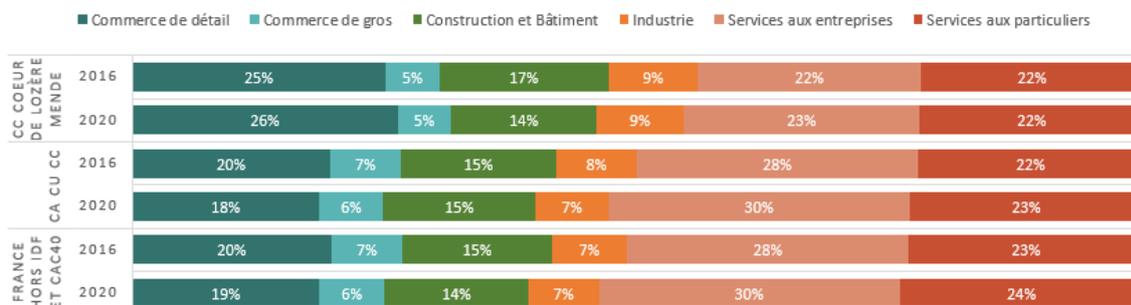


### RÉPARTITION DES ENTREPRISES FRANÇAISES PAR RÉGION

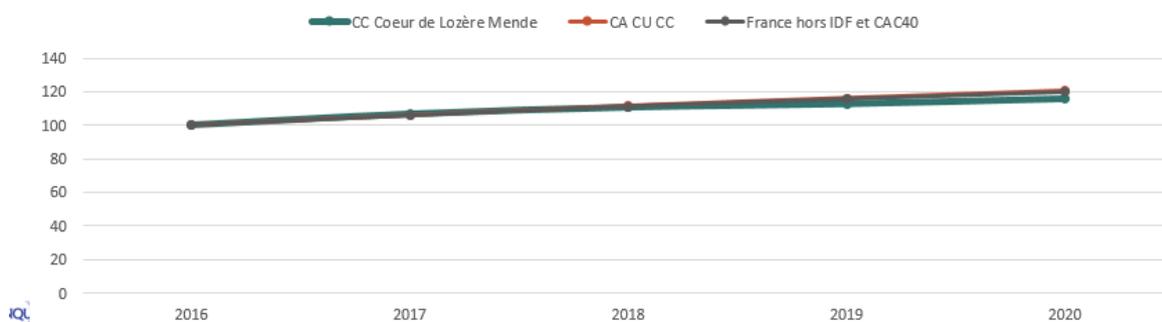


## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

### RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR EN NOMBRE D'ENTREPRISES

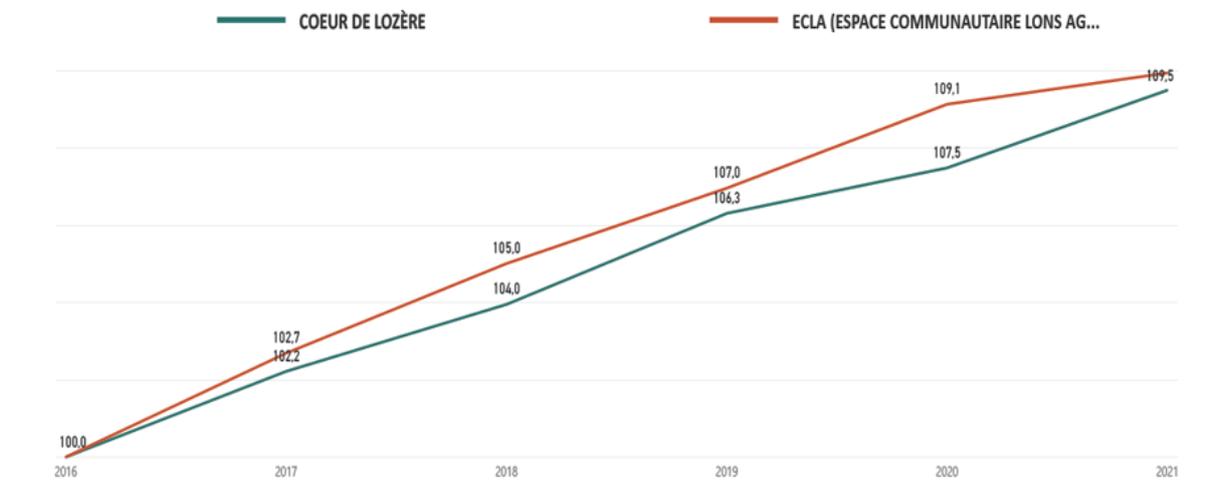


### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES (EN BASE 100)

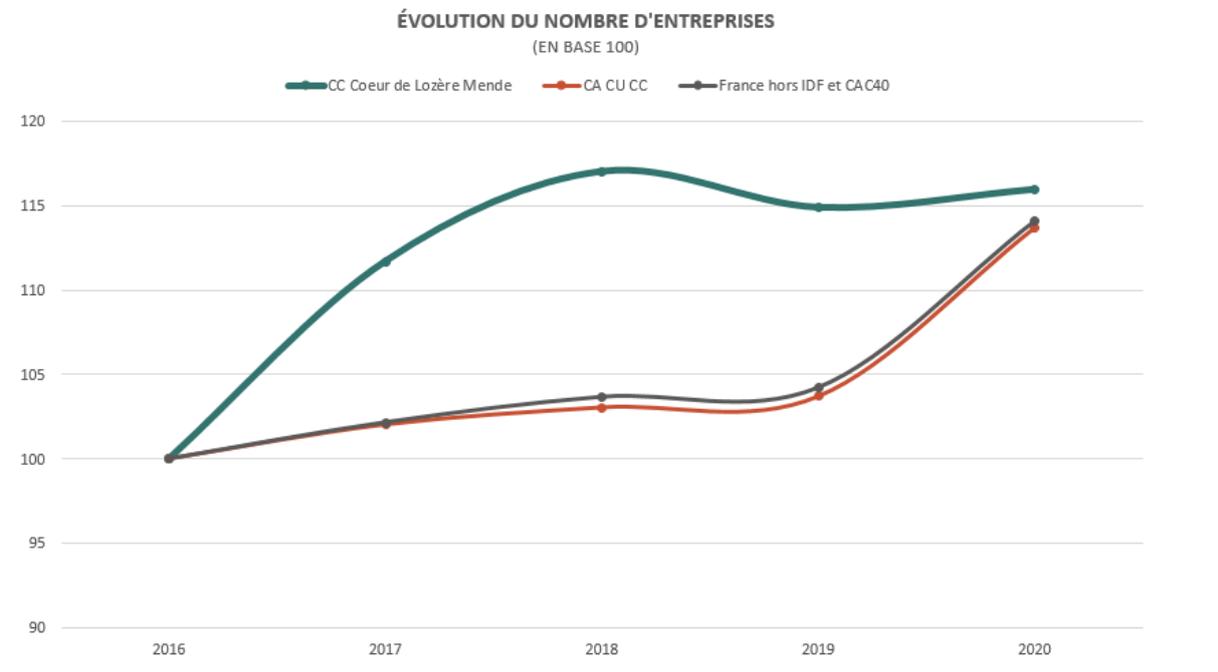


## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE Évolution du nombre d'entreprises

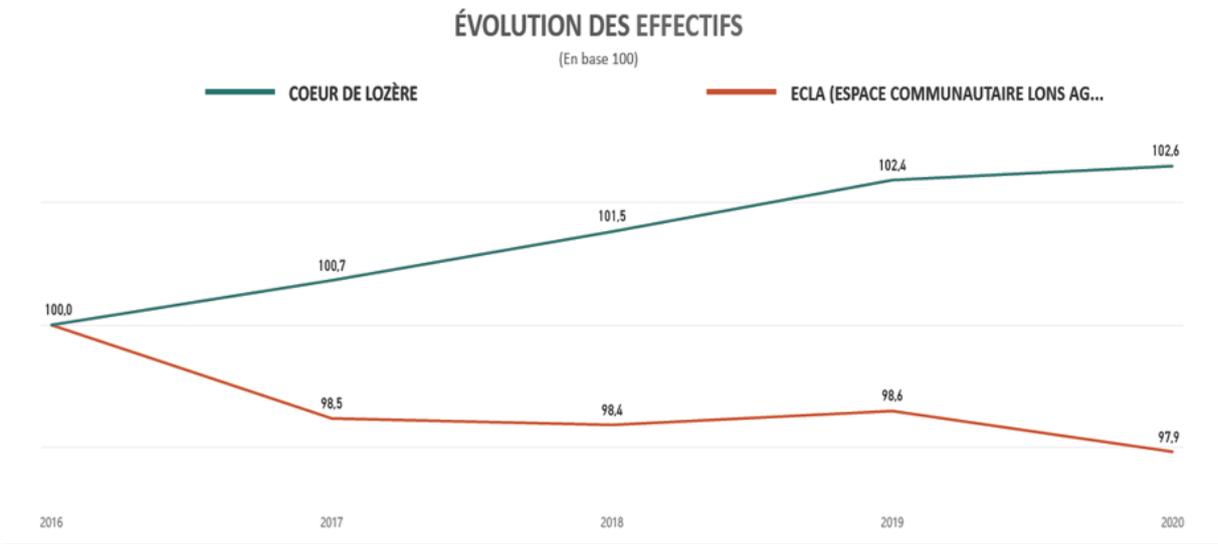
### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES (En base 100)



## DESCRIPTIF DU TISSU ECONOMIQUE VUE D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES SIGNIFICATIVES (CA>750 K€)



## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE Évolution des effectifs

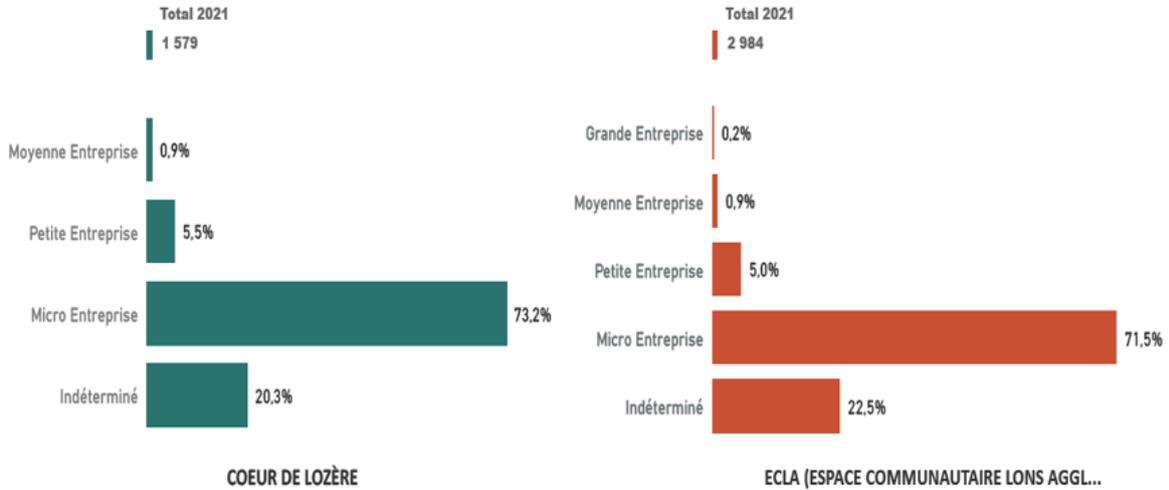


## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE

### Entreprises par taille

#### RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE D'EFFECTIF

(En nombre d'entreprises)



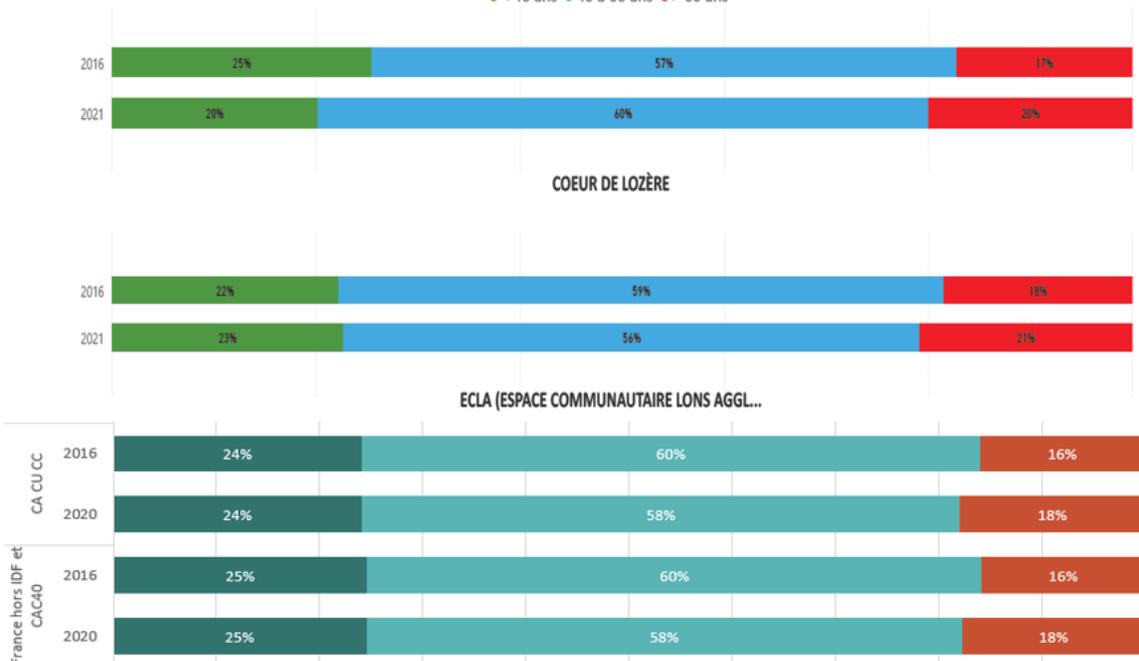
## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE

### Âge des dirigeants

#### RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR ÂGE DES DIRIGEANTS

(En nombre d'entreprises)

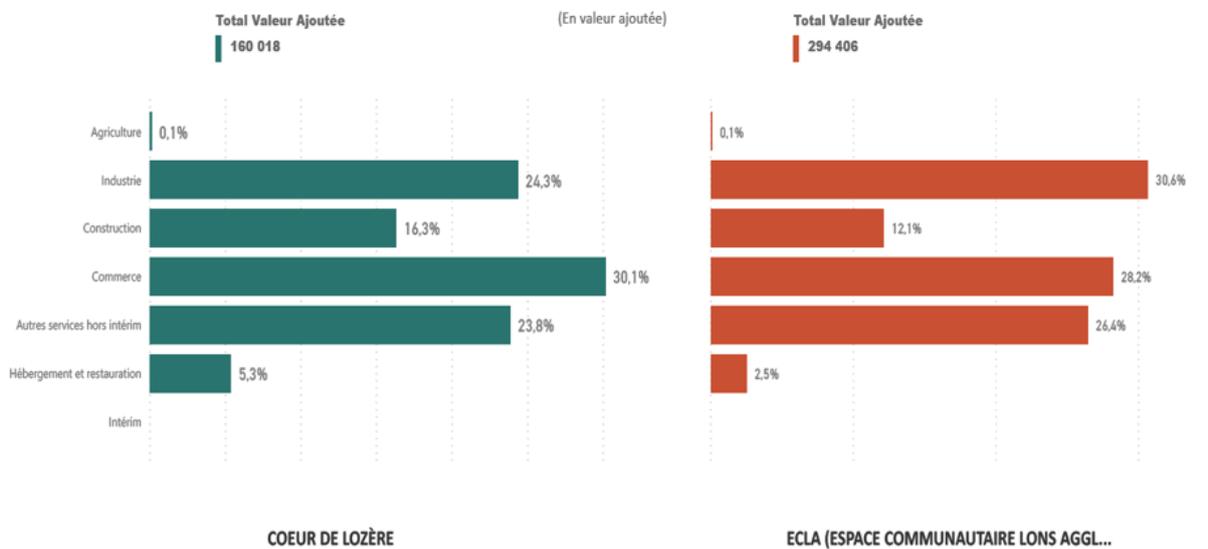
● < 40 ans ● 40 à 60 ans ● > 60 ans



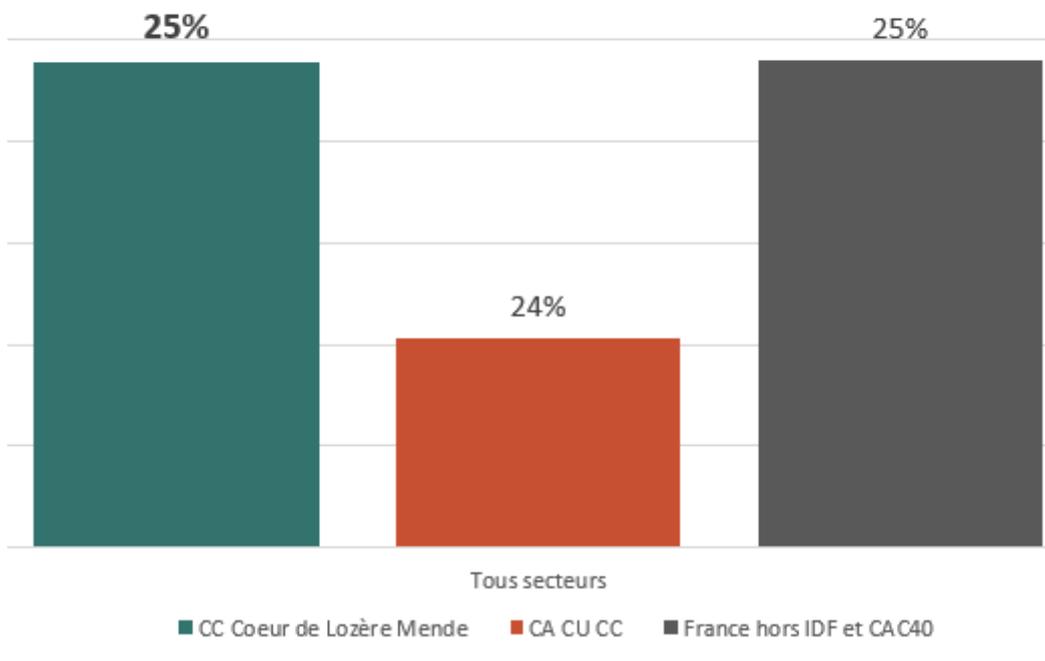
## DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée (CA > 750 K€)

### REPRÉSENTATIVITÉ DU SECTEUR DANS LE TERRITOIRE



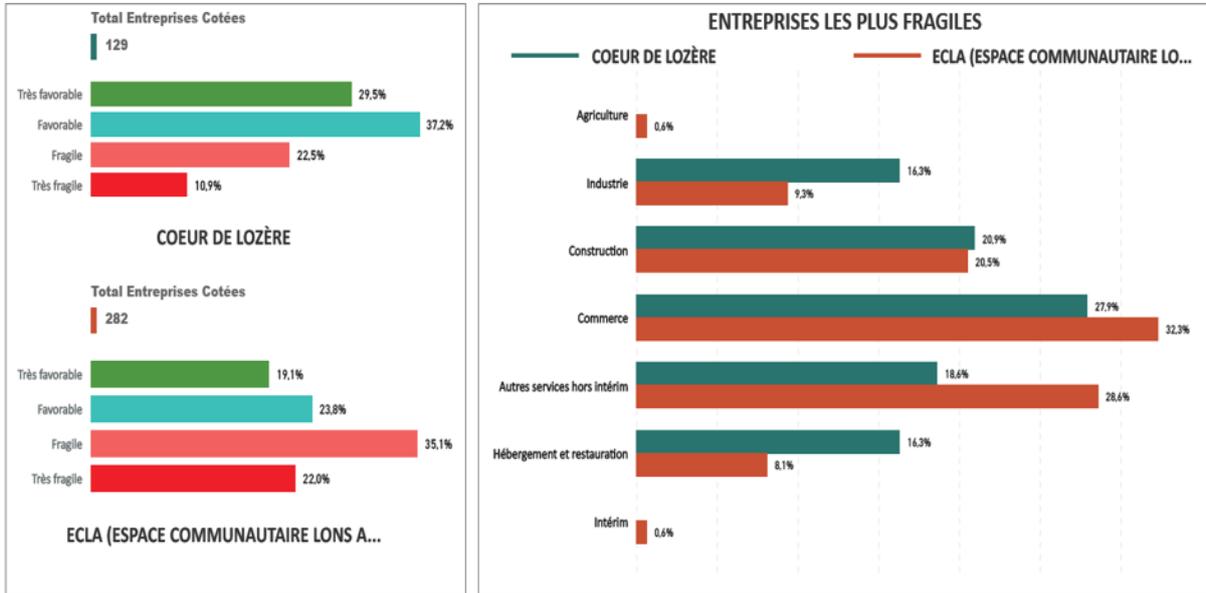
### TAUX DE VALEUR AJOUTÉE (EN 2020)



**TABLEAU DE BORD**  
Cotation Banque de France

**COTATION BANQUE DE FRANCE**

(En nombre d'entreprises)



Très favorable : segment BdF 3, 3+ et 3++; Favorable : 4, 4+ ; Fragile : 5, 5+ ; Très fragile : 6, 7, 8, 9 ou P

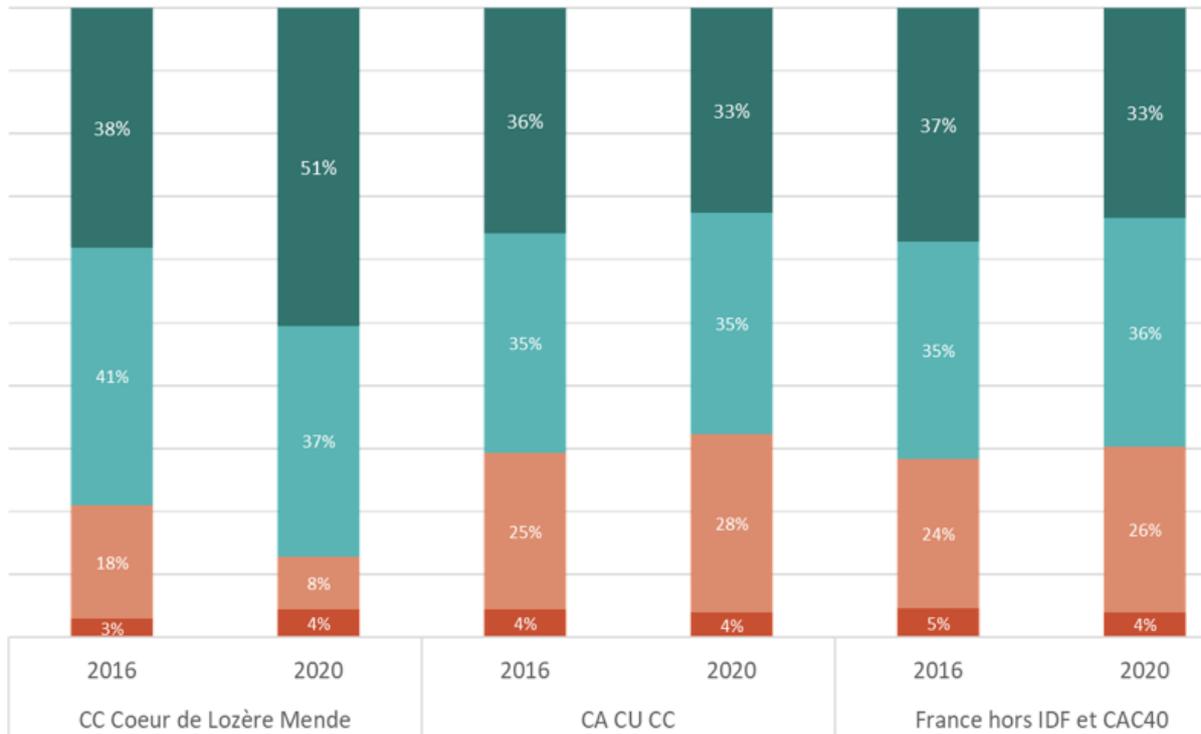
Entreprises les plus fragiles : présentent un risque de défaillance très supérieur à la moyenne cotées 5, 5+, 6, 7, 8, 9 ou P par la Banque de France

Source : Banque de France, toutes entreprises cotées, 2021



**SOLIDITÉ & VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES COTATION BANQUE DE FRANCE**  
(EN EFFECTIFS)

■ Réserve ■ Attention ■ Favorable ■ Très favorable

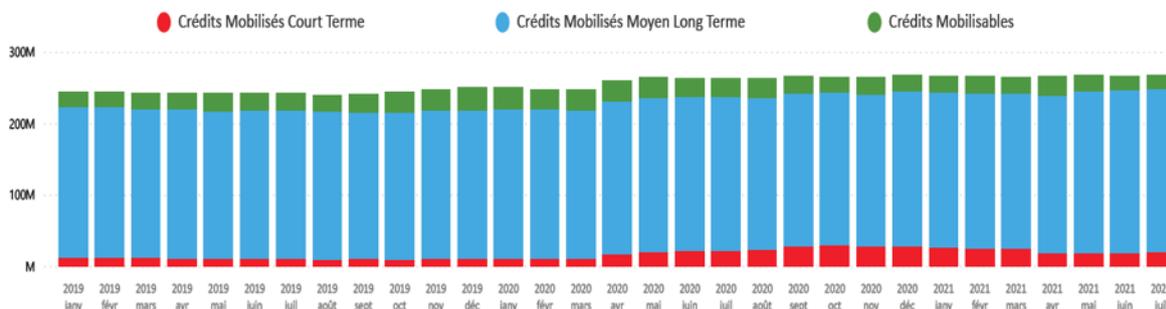


## TABLEAU DE BORD

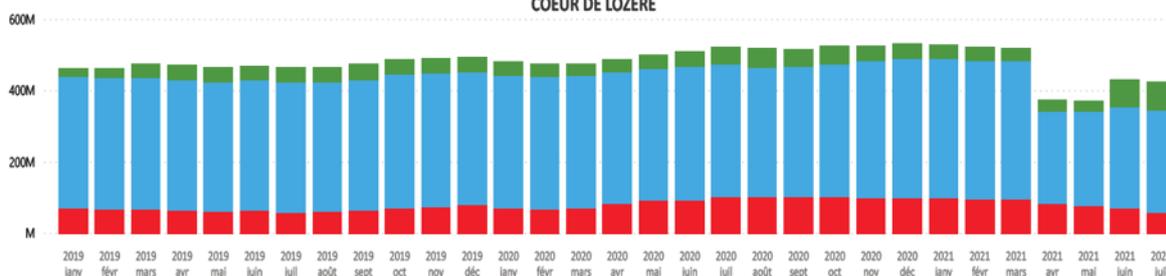
### Encours des crédits

#### ÉVOLUTION DES ENCOURS DES CRÉDITS

(Montants en €)



#### COEUR DE LOZÈRE



ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGL...

Source : Banque de France, dernière centralisation juillet 2021

## TABLEAU DE BORD

### Focus prêts garantis par l'état

#### ÉVOLUTION DU MONTANT CUMULÉ DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

(Montants en €)

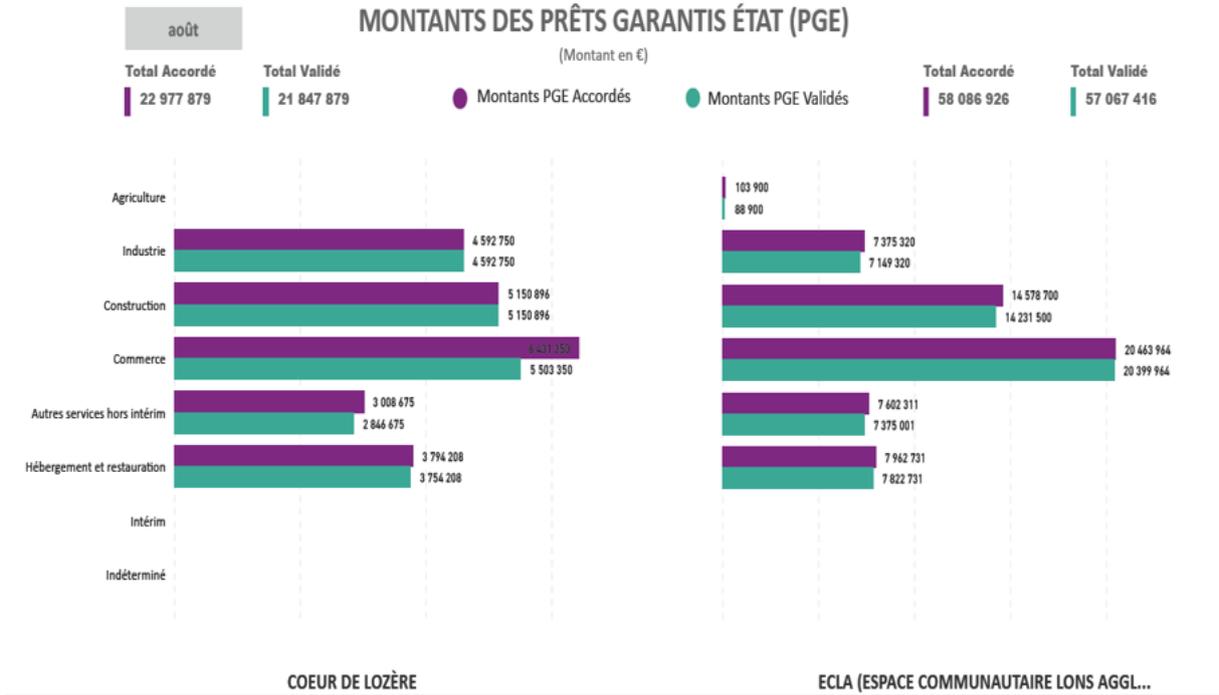


COEUR DE LOZÈRE

ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGL...

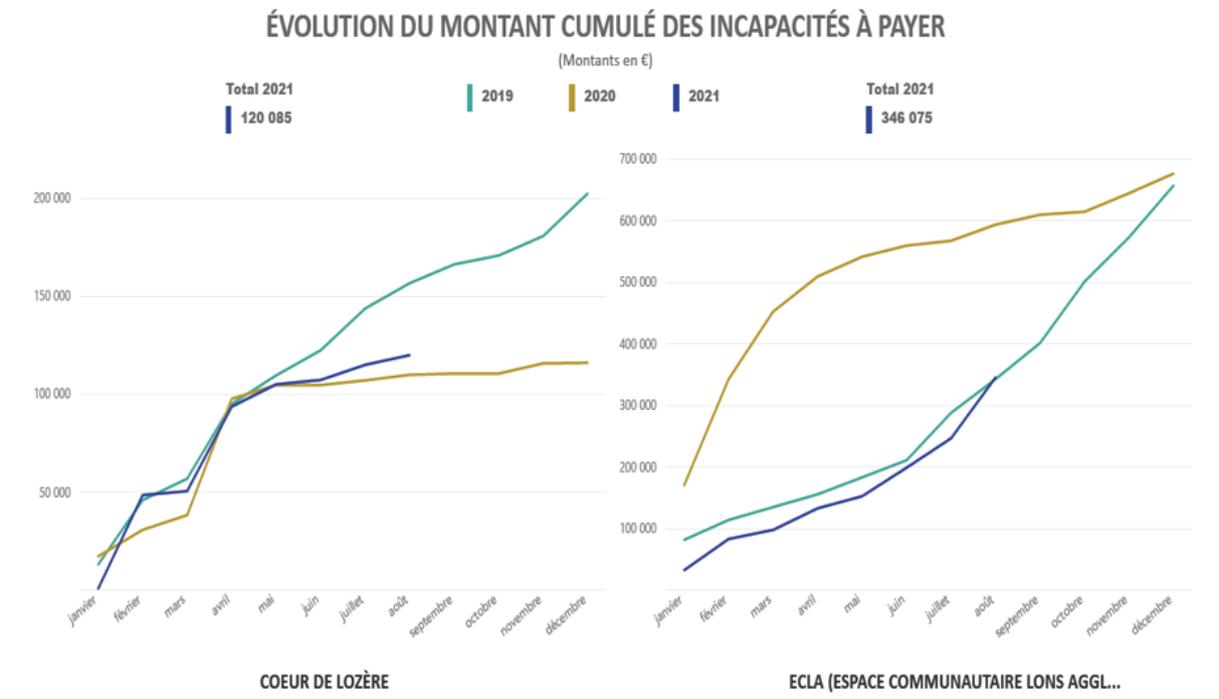
## TABLEAU DE BORD

### Focus prêts garantis par l'état



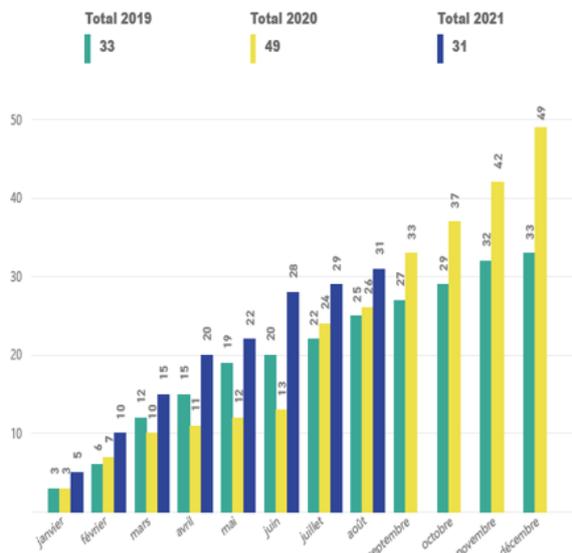
## TABLEAU DE BORD

### Focus sur les incapacités de paiement

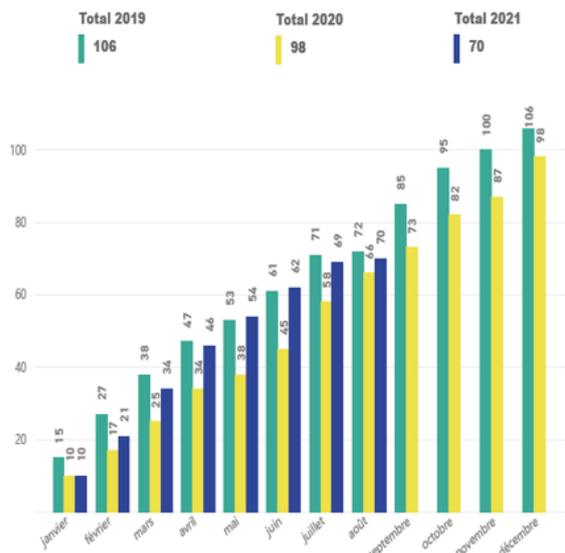


## TABLEAU DE BORD Créations d'entreprises

### ÉVOLUTION DU CUMUL DES CRÉATIONS SUR L'ANNÉE



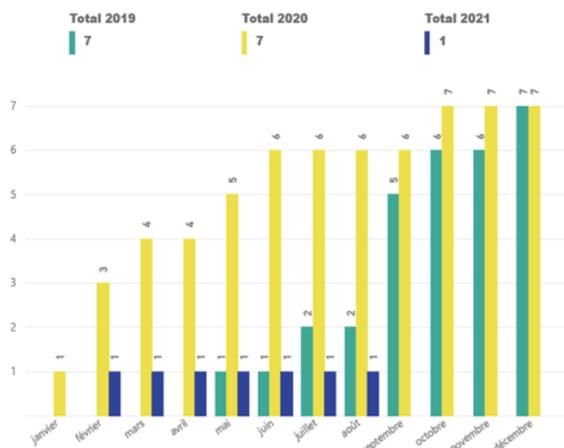
COEUR DE LOZÈRE



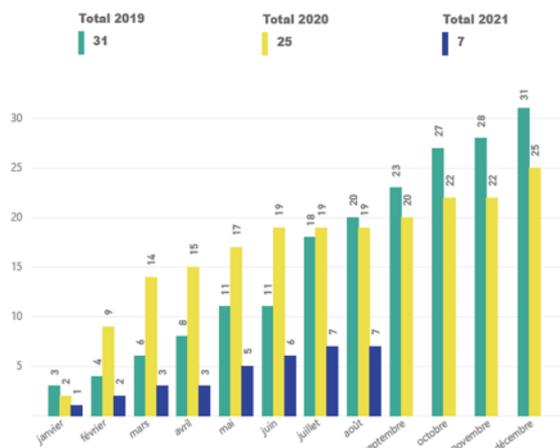
ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGL...

## TABLEAU DE BORD Défaillances

### ÉVOLUTION DU CUMUL DES DÉFAILLANCES SUR L'ANNÉE



COEUR DE LOZÈRE

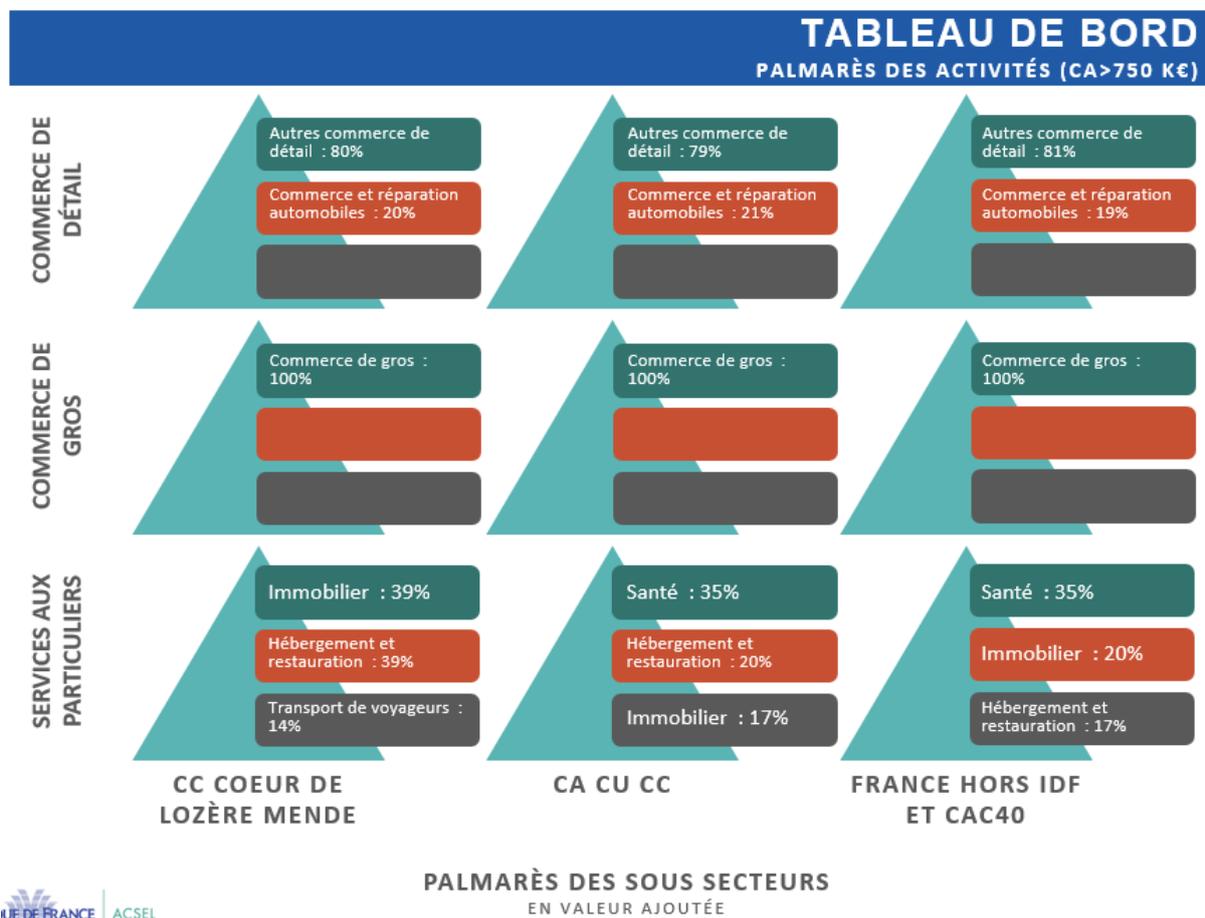
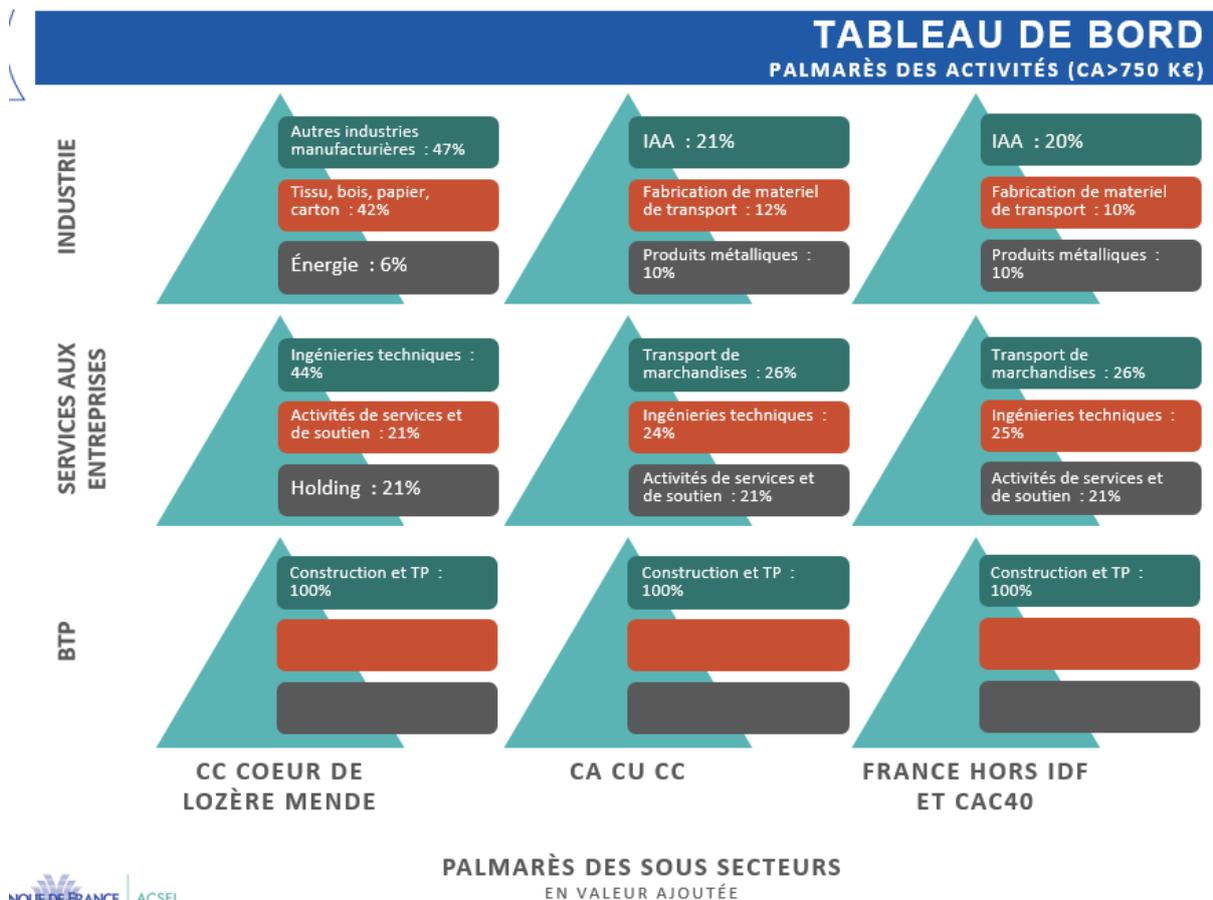


ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGL...



Entreprises faisant objet d'une procédure judiciaire  
Source : Banque de France, 2021

Nombre des défaillances d'entreprises du territoire							
	Années	Commerce de détail	Commerce de gros	Construction et Bâtiment	Industrie	Services aux entreprises	Services aux particuliers
CC Coeur de Lozère Mende	2016	2	1	1	1	1	1
	2020	2	1	1	1	1	1



**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

**Service public Transport Urbain Mendois**

Délibération n° 18997

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur David BOULET Directeur des Voyages Boulet, présente le rapport 2020 sur la qualité et le prix du service public du Transport Urbain Mendois, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# **1<sup>ère</sup> PARTIE**

## **Présentation du Délégué, de son activité et des moyens techniques, humains et financiers.**

### **1. Identité et coordonnées du délégué :**

SAS BOULET  
1 Route du Chapitre  
48000 MENDE

Téléphone : 04 66 65 19 88  
Fax : 04 66 49 25 48  
Mail : lvb48@orange.fr

### **2. Identité et fonction de ses dirigeants :**

BOULET David : PDG

### **3. Évènements particuliers concernant l'entreprise :**

NÉANT

### **4. Présentation des chiffres clés du Tum :**

Le Tum, c'est :

- 2 bus de moyenne capacité et 2 bus de petite capacité qui circulent du Lundi au vendredi en période scolaire, 1 bus de moyenne capacité et 1 bus de petite capacité qui circulent du Lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, 1 bus de petite capacité le samedi et 1 bus de réserve.
- 2 Lignes du Lundi au vendredi, et 1 Ligne le samedi
- 1 point de création et de rechargement des cartes proche du centre-ville.
- 3 points de rechargement réparties sur le centre-ville, Fontanilles et Ramilles
- Du Matériel de Géo-Localisation composé d'écran et d'enceinte dans chaque bus, indiquant au client la ligne et les arrêts.
- 6 Conducteurs, 1 homme d'entretien, 3 contrôleurs assermentés et 1 emploi administratif.

# **2<sup>ème</sup> PARTIE**

## **Description des moyens mis en œuvre.**

**1. Recensement et description des biens immobiliers exploités pour la DSP Tum (Propriétaire et Exploitant) :**

Dépôt de 3400 m<sup>2</sup> dont 900 m<sup>2</sup> couvert + Bureaux, situés 1 route du Chapitre 48000 Mende, loué à la SCI BOULET FRERES.

**2. Biens immobiliers achetés / revendus / cédés / loués :**

NÉANT

**3. Véhicules de transports publics exploités :**

Bus	1	2	3	4	5
Propriétaire	oui	oui	oui	oui	oui
Locataire	non	non	non	non	non
Marque	Mercedes	Mercedes	Mercedes	Mercedes	Renault
Modèle	Sprinter City 65	Sprinter City 75	Citaro K	Citaro K C2	Multirider
Immatriculation	DF-700-YQ	FG-173-GV	AH-489-YN	DN-828-WH	EQ-413-DD
Km au 01 janv.	310 538	21 699	474 234	207 863	377 920
Km au 31 déc.	357 710	31 500	506 321	237 354	381 372
Découpe	Tum	Tum	Tum	Tum	Tum – Bus Substitution
Places assises	12/12	12/12	27/27	26/26	9/9
Places debout	16/12	22/13	62/54	63/55	15/12
Places P.M.R.	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
Première Immatriculation	21/05/2014	21/05/2019	28/12/2009	06/02/2015	19/05/2005
Principaux équipements		Climatisation			Climatisation
Affectation usuelle	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%
Reprise	non	non	non	non	non

**4. Vente / ferrailage / achats de véhicules roulant :**

NÉANT

**5. Moyens humains :**

Numéro	1001	1002	1003	1004	1005	1006
Age	55	56	42	61	59	57
Ancienneté	11 ans	11 ans	17 ans	5 ans	3 ans	9 ans
Qualification	Conducteur de bus					
Indice	145 V	145 V	150 V	140 V	145 V	145 V
Taux horaires	11.241	11.019	11.429	11.392	11.019	11.277
Salaire annuel	19 766.05	18 303.04	20 220.30	6 875.12	16 557.84	16 713.15
Affectation	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%	Tum 24%	Tum 100%	Tum 100%
Nombre d'heures annuel - Tum	1607	1607	1787	342	1607	1607
Nombre d'heures annuel – hors Tum	0	0	0	1427	0	0

Numéro	Admin.	Entret.	Mécani.	Control. 1	Control. 2	Control. 3
Age	46	26	36	41	81	82
Ancienneté	17 ans	4 ans	15 ans	5 ans	3 ans	40 ans
Qualification	Secrétaire	Conducteur/ Entretien	Mécanicien Motoriste	Dirigeant Mandataire	Conseiller Voyages	Conducteur Période Scolaire
Indice	140	137 V	150 V	-	-	138 V
Taux horaires	10.542	10.527	12.326	Forfait	11.218	12.771
Salaire annuel	18 215.24	16 866.72	22 938.97	39 901.12	7 086.83	8 084.91
Affectation	Tum 50%	Tum 10%	Tum 20%	Tum 5%	Tum 5%	Tum 5%
Nombre d'heures annuel - Tum	893.50	160.70	357.40	89.35	39.00	35.50
Nombre d'heures annuel –	893.50	1446.30	1429.60	1697.65	741.00	674.50

**6. Commentaires et Remarques :**

NÉANT

**3<sup>ème</sup> PARTIE**  
**Offre de transports.**









De 13h52 à 19h27  
En semaine  
Période SCOLAIRE

Les Boulaines >>> Foirail  
Foirail >>> Les Boulaines

Point Haut									
En Croisac 2									
Le Chapitre									
En Croisac									
Point Haut									
Mendazère / Gorges du Tarn	15:29	16:05	16:39					16:33	
Le Tuff	16:30	16:06	16:30					16:34	
Ravèdes	16:31	16:07	16:31					16:35	
/ Mendazère									
Point Haut									
En Croisac 2									
Le Chapitre									
En Croisac									
Point Haut									
Jean Jaures	16:33	16:10	16:33					16:37	
Foirail	16:35	16:36	16:41	16:17	16:24		17:40	18:28	
Correspondances de passage	16:14	16:14	16:14	16:14	16:14			16:13	
avec la ligne T 4	16:43	16:38	16:33	16:33	16:33			16:31	
Foirail	16:43	16:37	16:41	16:35	16:33	16:33	17:48	17:40	18:16
Mairie Souleyras	14:44	15:38	15:42		16:34	16:34	17:09	17:41	18:18
Point de Berles	14:45	15:43			16:35	16:35	17:10		18:17
Paulin Dauter	14:45	15:44			16:36	16:36	17:11		18:18
La Versède	14:47	15:46			16:37	16:37	17:12		18:19
Mirandol	14:48	15:48			16:38	16:38	17:13		18:20
Le Villard	14:49	15:49			16:39	16:39	17:14		18:21
Mairie Bolesta	14:50	15:45			16:40	16:40	17:15		18:22
Les Bassans		15:46			16:41	16:41	17:16		18:23
La Versède		15:47			16:42	16:42	17:17		18:24
Paulin Dauter		15:48			16:43	16:43	17:18		18:25
Les Im		15:49			16:44	16:44	17:19		18:26
Hôpital		15:50			16:45	16:45	17:20		18:27
Valdes de Rieucros		15:51			16:46	16:46	17:21		18:28
Th. Roussel	14:51	15:49			16:47	16:47	17:22		18:29
Algaux-Pierres	14:52	15:50			16:48	16:48	17:23		18:30
Jean Jaures	14:53	15:51			16:49	16:49	17:24		18:31
Mendazère / Gorges du Tarn	14:54				16:50	16:50	17:25		18:32
Le Tuff	14:55				16:51	16:51	17:26		18:33
Ravèdes	14:56				16:52	16:52	17:27		18:34
/ Mendazère	14:56				16:53	16:53	17:28		18:35
Point Haut	14:56				16:54	16:54	17:29		18:36
En Croisac 2		15:52			16:55	16:55	17:30		18:37
Le Chapitre		15:53	16:37		16:56	16:56	17:31		18:38
En Croisac		15:54			16:57	16:57	17:32		18:39
Les Hauts de Rieucros	14:59	15:55			16:58	16:58	17:33		18:40
Aubrac	15:00	15:59			16:59	16:59	17:34		18:41
Lydie E. Payton	15:01	15:41	16:30		17:00	17:00	17:35		18:42
Europe	15:02	15:47	16:01		17:01	17:01	17:36		18:43
Valcroze	15:03	15:48			17:02	17:02	17:37		18:44
Valcroze 2	15:04				17:03	17:03	17:38		18:45
Le Gavaudan	15:07	15:01			17:04	17:04	17:39		18:46
Les Boulaines	15:08	16:02			17:05	17:05	17:40		18:47

UNIQUEMENT LE LUNDI -  
CHAPITRE DÉPOSE SEULEMENT

LE LUNDI -  
RÉDUIT DE RETARD







## 2. Kilométrage :

Nombre de jour				Km journalier		Km annuel		Km Total
1er Semestre	2ème Semestre	Total - Nombre de jour		En Charges	À Vide	En Charges	À Vide	
74	71	145	Semaine scolaire	747,00	49,40	108315,00	7163,00	115478,00
50	58	108	Semaine vacances	423,69	31,72	45758,52	3425,76	49184,28
15	15	30	Samedi scolaire	283,80	3,60	8514,00	108,00	8622,00
11	9	20	Samedi vacances	288,00	3,60	5760,00	72,00	5832,00
		303	Total			<b>Km total parcourus en 2020 :</b>		<b>179116,28</b>
		52	Dimanche					
		10	Jours fériés ouvrables					
		365						

## 3. Heures de conduite :

Nombre de jour				Nombre d'heures journalières		Nombre d'heures annuelles		Total Heures
1er Semestre	2ème Semestre	Total - Nombre de jour		En Charges	À Vide	En Charges	À Vide	
74	71	145	Semaine scolaire	29,62	1,96	4295,42	284,06	4579,48
50	58	108	Semaine vacances	16,80	1,26	1814,63	135,85	1950,49
15	15	30	Samedi scolaire	11,25	0,14	337,64	4,28	341,92
11	9	20	Samedi vacances	11,42	0,14	228,42	2,86	231,28
		303	Total			<b>Nombre d'heures total en 2020 :</b>		<b>7103,16</b>
		52	Dimanche					
		10	Jours fériés ouvrables					
		365						

soit 7103:10

#### 4. Kilométrage programmée et non produits :

			REEL				THEORIQUE				DIFFERENCE (en km)
			PLANNING	MID (en km)	NIM (en km)	TOTAL/JOUR (en km)	PLANNING	MID (en km)	NIM (en km)	TOTAL/JOUR (en km)	
CONFINEMENT	LUNDI	16/03/2020	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	0
	MARDI	17/03/2020	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	0
	MERCREDI	18/03/2020	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	0
	JEUDI	19/03/2020	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	0
	VENDREDI	20/03/2020	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	0
	SAMEDI	21/03/2020	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	0
	DIMANCHE	22/03/2020									
	LUNDI	23/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MARDI	24/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MERCREDI	25/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	JEUDI	26/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	VENDREDI	27/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	SAMEDI	28/03/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2
	DIMANCHE	29/03/2020									
	LUNDI	30/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MARDI	31/03/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MERCREDI	01/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	JEUDI	02/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	VENDREDI	03/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	SAMEDI	04/04/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2
	DIMANCHE	05/04/2020									
	LUNDI	06/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	MARDI	07/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	MERCREDI	08/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	JEUDI	09/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	VENDREDI	10/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	SAMEDI	11/04/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	VACANCES	0	291,6	291,6	0
	DIMANCHE	12/04/2020									
	LUNDI	13/04/2020									
	MARDI	14/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	MERCREDI	15/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	JEUDI	16/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	VENDREDI	17/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	VACANCES	232,3	223,1	455,41	0
	SAMEDI	18/04/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	VACANCES	0	291,6	291,6	0
	DIMANCHE	19/04/2020									
	LUNDI	20/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MARDI	21/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MERCREDI	22/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	JEUDI	23/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	VENDREDI	24/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	SAMEDI	25/04/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2
	DIMANCHE	26/04/2020									
LUNDI	27/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
MARDI	28/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
MERCREDI	29/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
JEUDI	30/04/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
VENDREDI	01/05/2020										
SAMEDI	02/05/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2	
DIMANCHE	03/05/2020										
LUNDI	04/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
MARDI	05/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
MERCREDI	06/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
JEUDI	07/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99	
VENDREDI	08/05/2020										
SAMEDI	09/05/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2	
DIMANCHE	10/05/2020										
RENTREE ECOLE PRIMAIRE	LUNDI	11/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MARDI	12/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	MERCREDI	13/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	JEUDI	14/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	VENDREDI	15/05/2020	VACANCES	232,3	223,1	455,41	SCOLAIRE	637,2	159,2	796,4	-340,99
	SAMEDI	16/05/2020	VACANCES	0	291,6	291,6	SCOLAIRE	0	287,4	287,4	4,2
	DIMANCHE	17/05/2020									

-9522,52

#### 5. Commentaires et Remarques sur la production de transport :

NÉANT

# 4<sup>ème</sup> PARTIE

## Trafic.

	Réel 1er semestre 2020	Réel 2ème semestre 2020	Réel total 2020
Nombre de validations en période scolaire	50375	83557	133932
- dont le lundi	10016	15618	25634
- dont le mardi	10197	17506	27703
- dont le mercredi	10138	18258	28396
- dont le jeudi	9614	15300	24914
- dont le vendredi	9027	14975	24002
- dont le samedi	1383	1900	3283
Nombre de validations en période de vacances scolaires	2271	3527	5798
- dont le lundi	350	879	1229
- dont le mardi	437	920	1357
- dont le mercredi	371	406	777
- dont le jeudi	375	557	932
- dont le vendredi	423	361	784
- dont le samedi	315	405	720
Nombre de validations en période été	0	11410	11410
- dont le lundi	0	2214	2214
- dont le mardi	0	2246	2246
- dont le mercredi	0	1083	1083
- dont le jeudi	0	1994	1994
- dont le vendredi	0	2788	2788
- dont le samedi	0	1086	1086
<b>TOTAUX</b>	<b>52646</b>	<b>98494</b>	<b>151140</b>

# 5<sup>ème</sup> PARTIE

## Recettes et fraude.

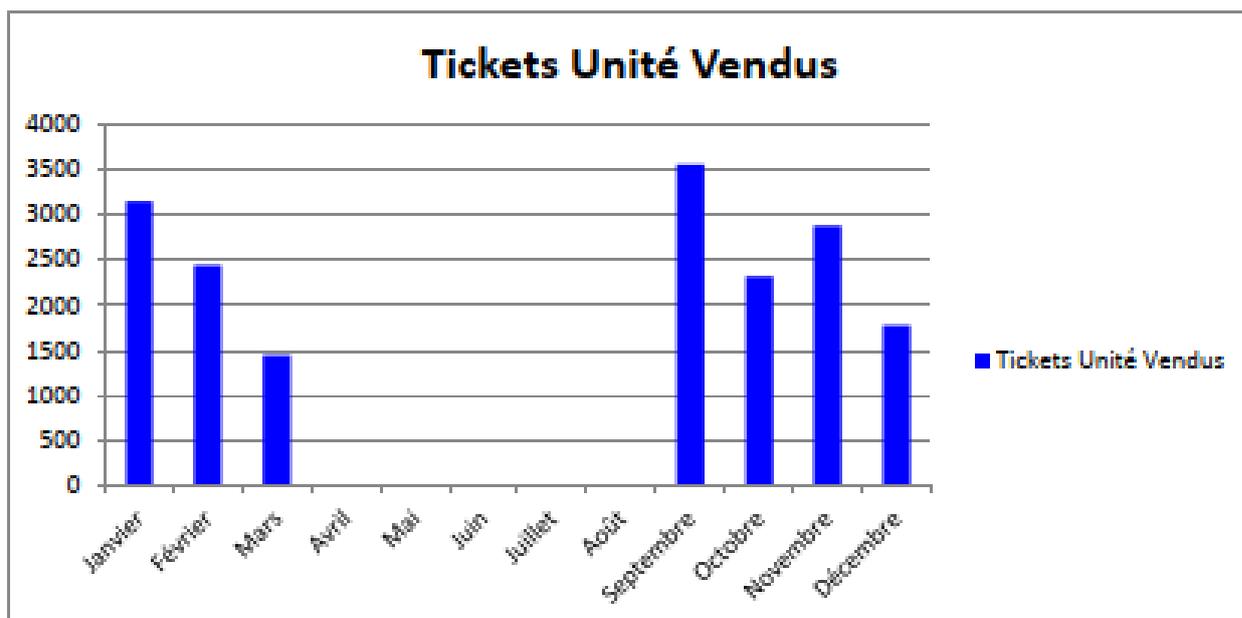
### 1. Tarifs (aucune modification) :

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	VALIDITÉES
Le ticket à l'unité	<b>0.80 €</b>	1h30
Carnet de 10 unités tout public	<b>5.10 €</b>	1h30
Carte d'abonnement tout public	<b>10.20 €</b>	1 mois
	<b>102.00 €</b>	1 an
Carte d'abonnement Jeunes Etudiants	<b>5.10 €</b>	1 mois
	<b>49.70 €</b>	1 an
Carte Tum Ramassage Scolaire	<b>34.50 €</b>	1 année scolaire, du mois de septembre à juin inclus (hors vacances scolaires zone C)
Carte d'abonnement Ayant-droits sociaux et familles nombreuses	<b>5.10 €</b>	1 mois
	<b>49.70 €</b>	1 an
Carte d'abonnement Séniors	<b>15.30 €</b>	1 an

**2. Ventes : par titre, par mois, par point de vente :**

Ventes par titres, avec comparatif contractuel 2020	REEL				CONTRACTUEL				ÉCART	
	Nombre Réel	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT	Chiffre d'Affaire HT	Nombre Contractuel	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT	Chiffre d'Affaire HT	Écart Nombre titres	Écart Chiffre d'Affaire
Ticket Unité	17587	0,80 €	0,73 €	12 790,55 €	40825	0,80 €	0,73 €	29 690,91 €	-56,92%	-56,92%
Carnet 10 Voyages	177	5,10 €	4,64 €	820,64 €	185	5,10 €	4,64 €	857,73 €	-4,32%	-4,32%
Abonnement mensuel tout public	102	10,20 €	9,27 €	945,82 €	105	10,20 €	9,27 €	973,64 €	-2,86%	-2,86%
Abonnement mensuel scolaire/étudiant	244	5,10 €	4,64 €	1 131,27 €	249	5,10 €	4,64 €	1 154,45 €	-2,01%	-2,01%
Abonnement mensuel ayants-droits sociaux	175	5,10 €	4,64 €	811,36 €	178	5,10 €	4,64 €	825,27 €	-1,69%	-1,69%
Abonnement annuel tout public	6	102,00 €	92,73 €	556,36 €	8	102,00 €	92,73 €	741,82 €	-25,00%	-25,00%
Abonnement annuel scolaire/étudiant	422	49,70 €	45,18 €	19 066,73 €	430	49,70 €	45,18 €	19 428,18 €	-1,86%	-1,86%
Abonnement annuel ayants-droits sociaux	23	49,70 €	45,18 €	1 039,18 €	25	49,70 €	45,18 €	1 129,55 €	-8,00%	-8,00%
Abonnement annuel séniors	36	15,30 €	13,91 €	500,73 €	105	15,30 €	13,91 €	1 460,45 €	-65,71%	-65,71%
Carte Ramassage Scolaire	6	34,50 €	31,36 €	188,18 €	12	34,50 €	31,36 €	376,36 €	-50,00%	-50,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>18778</b>			<b>37 850,82 €</b>	<b>42122</b>			<b>56 638,36 €</b>	<b>-55,42%</b>	<b>-33,17%</b>
Navettes Renforcement Tum		304,85 €		277,14 €						
Groupes		619,10 €		562,82 €						
Publicité Panneaux		2 530,00 €		2 108,33 €						
Publicité Covering		439,00 €		365,83 €						
		<b>C. A. TOTAL</b>		<b>41 164,94 €</b>						

Ventes Tickets Unité 2019	Nombre	Prix Unitaire TTC	Chiffre d'Affaire TTC
Janvier	3154	0,80 €	2 523,20 €
Février	2445	0,80 €	1 956,00 €
Mars	1449	0,80 €	1 159,20 €
Avril	0	0,80 €	0,00 €
Mai	0	0,80 €	0,00 €
Juin	0	0,80 €	0,00 €
Juillet	0	0,80 €	0,00 €
Août	0	0,80 €	0,00 €
Septembre	3581	0,80 €	2 848,80 €
Octobre	2319	0,80 €	1 855,20 €
Novembre	2881	0,80 €	2 304,80 €
Décembre	1778	0,80 €	1 422,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>17587</b>		<b>14 069,60 €</b>
		<b>C.A. HT</b>	<b>12 790,55 €</b>



Ventes Agences	Chiffre d'Affaire HT
Voyages Boulet	22 151,45 €
Office du Tourisme	2 908,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 060,27 €</b>

### 3. Liste nominative des contrôleurs :

Boulet David  
Boulet Elie  
Boulet Roger

### 4. Nombre de contrôle par mois :

Janvier 2020	5
Février 2020	5
Mars 2020	2
Avril 2020	0
Mai 2020	0
Juin 2020	0
Juillet 2020	0
Août 2020	0
Septembre 2020	12
Octobre 2020	12
Novembre 2020	12
Décembre 2020	12
<b>Total</b>	<b>60</b>

### 5. Taux de fraude estimé par mois :

Janvier 2020	< 1%
Février 2020	< 1%
Mars 2020	< 1%
Avril 2020	< 1%
Mai 2020	< 1%
Juin 2020	< 1%
Juillet 2020	< 1%
Août 2020	< 1%
Septembre 2020	< 1%
Octobre 2020	< 1%
Novembre 2020	< 1%
Décembre 2020	< 1%
<b>Moyenne Annuelle</b>	<b>&lt; 1%</b>

### 6. Indemnités forfaitaires perçues (nombre et montant) par mois :

NÉANT

### 7. Faits particuliers ayant affectés les recettes et la fraude :

NÉANT

## 6<sup>ème</sup> PARTIE

### Formation, Qualité de Service et pénalités.

1. Taux de course arrivée à leur terminus par mois, par jour, par période (scolaire/vacances):

Service période scolaire : 700 – 173 – 489 – 828

Service période vacances scolaires : 7000 – 4890

Service samedi année : 7003

#### Rapport - Ponctualité aux terminus Du 01/01/2020 à 0h00 au 31/12/2020 à 24h00

Service	Ligne	En Avance	À l'heure	Retard de 1min à 4min	TOTAL	Retard de 4min à 10min	Retard de 10min à 20min	Retard de plus de 20min	Total
173	L1	680	362	545	907	314	37	17	1955
173	L2	71	71	134	205	56	5	5	342
489	L2	1898	1251	2426	3677	985	149	17	6726
4890	L2	1615	976	1308	2284	494	259	19	4671
700	L1	1014	709	1122	1831	272	13	32	3162
7000	L1	72	35	79	114	37	11	2	236
7003	L3	303	170	235	405	35	5	5	753
828	L2	2259	1474	2268	3742	829	127	24	6981
	<b>Total</b>	<b>7912</b>	<b>5048</b>	<b>8117</b>	<b>13165</b>	<b>3022</b>	<b>606</b>	<b>121</b>	<b>24826</b>

**2. Synthèse des incidents/accidents :**

NÉANT

**3. Synthèse des résultats des contrôles qualité effectués par l'Autorité Déléguée (date, service, heure, résultat) :**

NÉANT

**4. Synthèse des pénalités prononcées par l'Autorité Déléguée y compris ayant fait l'objet d'une mesure de clémence (date, service, heure, motif, montant, clémence) :**

NÉANT

**5. Formation du personnel (objet, durée, bénéficiaires, organisme de formation, remarques) :**

NÉANT

**6. Actes de vandalisme / agressions / incidents (date, heure, lieu, description, victimes, conséquences) :**

NÉANT

**7. Nombre de réclamation clientèle transmise à l'Autorité Déléguée, par mois, par ligne, par thème :**

NÉANT

**8. Commentaires et Remarques :**

NÉANT

## **7<sup>ème</sup> PARTIE**

### **Aspects commerciaux.**

**1. Actions commerciales et promotionnelles (date, durée, objet, moyens déployés, commentaire) :**

Promotion St Valentin du 14 janvier au 14 février 2020 :

- 1 abonnement acheté en couple, le second identique offert.

Solde Été du 24 juin au 01er juillet 2020 :

- 1 ticket acheté valable toute la journée.

Journée Transport Public le 19 septembre 2020 :

- Bus gratuit toute la journée.

Achats Noël du 21 au 24 décembre 2020 :

- Bus gratuit.

Pour l'ensemble des actions commerciales, nous avons installé des affiches dans les bus et aux principaux arrêts de bus. Nous avons aussi fait de la publicité sur la radio Totem.

**2. Évaluation des résultats :**

Concernant l'opération de la St Valentin, nous n'avons pour l'instant fait aucune vente d'abonnement.

Pour les autres opérations nous avons pu constater une augmentation de la fréquentation.

### 3. Article de presse :

MON JOURNAL

Midi Libre

Accueil > Economie > Transports

## Mende : le Transport Urbain Mendois (TUM) est gratuit dès ce lundi



Transports, Lozère, Mende

Publié le 15/03/2020 à 16:12, mis à jour à 16:21



Un communiqué transmis par la ville de Mende indique que le Transport urbain mendois est gratuit dès lundi pour faciliter les déplacements.

Dans son allocution prononcée hier, le Premier Ministre, Edouard Philippe a appelé les Français à limiter leurs déplacements. Afin de faciliter l'accès aux magasins alimentaires, pharmacie et autres lieux, le Transport urbain mendois (TUM) est gratuit dès ce lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. La ville de Mende invite les citoyens à respecter toutes les mesures de précautions prises.

MIDI LIBRE

## 8<sup>ème</sup> PARTIE

### Aspects sociaux.

#### 1. Accords sociaux signés :

NÉANT

#### 2. Mouvements sociaux :

NÉANT

#### 3. Évolutions des effectifs, par service, par fonction :

NÉANT

# 9<sup>ème</sup> PARTIE

## Aspects financiers.

### 1. Mémoire Financier :

Libelles	Dépenses	Recettes
Frais d'exploitation du 01/01/2020 au 31/12/2020	497 078.08	
Acompte versé du 01/01/2020 au 31/12/2020		442 860.16
Recette d'exploitation du 01/01/2020 au 31/12/2020		37 850.82
Avenant n°3 (Covid-19)		5 824.67
Réduction Frais d'exploitation du 01/01/2020 au 31/12/2020 – Covid-19		10 542.43
<b>TOTAL</b>	<b>497 078.08</b>	<b>497 078.08</b>

Recettes commerciales principales (du 01/01/2020 au 31/12/2020) :

Recettes commerciales prévisionnel HT :	56 638.36 €
Recettes réalisés HT :	37 850.82 €
Différence de recette HT de :	- 18 787.54 €

### 2. Clés d'affectation des charges fixes de l'entreprise pour le Tum :

La clé d'affectation des charges fixes de l'entreprise pour le Tum, est le résultat d'un rapport de 5 véhicules Tum sur 35 véhicules au total sur le dépôt de Mende : soit  $5/35 = 14.29\%$ .

### 3. Montant de la Contribution Financière Variable :

	TTC	HT
Janvier 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Février 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Mars 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Avril 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Mai 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Juin 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Juillet 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Aout 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Septembre 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Octobre 2020	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Novembre 2020	: 0.00 €	0.00 €
Décembre 2020	: 0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>: 101 750.00 €</b>	<b>92 500.00 €</b>

### 4. Montant des pénalités :

NÉANT

### 5. Montant total des acomptes perçus :

Janvier 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Février 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Mars 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Avril 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Mai 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Juin 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Juillet 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Aout 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Septembre 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Octobre 2020	: 10 175.00 € + 29 196.68 €
Novembre 2020	: 0.00 € + 29 196.68 €
Décembre 2020	: 0.00 € + 29 196.68 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>: 101 750.00 € + 350 360.16 € = 452 110.16 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>: 92 500.00 € + 350 360.16 € = 442 860.16 €</b>

### 6. Montant restant dû au 31 décembre :

Novembre 2020	: 0.00 € + 29 196.68 €
Décembre 2020	: 0.00 € + 29 196.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 0.00 € + 58 393.36 € = 58 393.36 €</b>

### 7. Dernier Bilan et Compte de Résultat :

#### Annexe 1

Après délibération et prise de parole par Monsieur ABED, Madame DIAS, Monsieur BOULET et Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE** de la présentation de ce rapport.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2021

Après délibération et prise de parole par Monsieur ABED, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 voix contre, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 31 août 2021.

## COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR RECUE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE** de la communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit :

- ❖ **N° 074.21** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – moto Club Lozérien pour la saison 2021 »
- ❖ **N° 075.21** : Arrêté permettant la réduction de moitié des tarifs de la saison culturelle 2021-2022 en cas de modification de la programmation liée à la mise en œuvre de mesures restrictives suite à la crise sanitaire.
- ❖ **N° 076.21** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments de la Ville de Mende
- ❖ **N° 078.21** : Contrat de mise à disposition d'un jardin potager à M. David MAGNE – Les Hauts de la Bergerie – parcelle AK 859.
- ❖ **N° 081.21** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux « réalisation d'un parking – Rue du Torrent à Mende »
- ❖ **N° 083.21** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « aménagement des boulevards urbains de Mende – 2<sup>ème</sup> phase – Tranche optionnelle ».

## URBANISME – ENVIRONNEMENT - FONCIER

### **1 – Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain**

*Délibération n° 18998*

M. Jacques COMPANG a fait legs à l'Association diocésaine de Mende d'une maison située 17, Bd du Soubeyran, derrière la Tour des Pénitents ainsi qu'un garage situé 5, Allée Piencourt.

Aujourd'hui la Commune de Mende reçoit la Déclaration d'Intention d'Aliéner qui informe de la vente de ce bien à la SCI la ROSERAIE.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1

Vu la délibération du conseil municipal du 10 Janvier 2018 instituant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la Commune de Mende,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie le 2 aout 2021, adressée par Me Benjamin COSTECALDE, Notaire à Mende en vue de la cession moyennant le prix de 170.000,00 € d'une propriété et d'un garage sis 17, Bd du Soubeyran et 5, Allée Piencourt appartenant à l'Association diocésaine de Mende à la SCI LA ROSERAIE.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 15/07/2021,

**Considérant que la ville, depuis de nombreuses années, engage des actions de mise en valeur du patrimoine (Site Patrimonial Remarquable, réhabilitation du Musée du Gévaudan, acquisition de l'ancienne Synagogue...)**

**Considérant que ladite maison est adossée sur les anciens remparts de la ville,**

**Considérant que ledit bâti est limitrophe avec la Tour des Pénitents que la municipalité veut mettre en valeur, qu'il est situé en zone UA du PLU et qu'il est aussi inclus dans le projet global de réhabilitation des Boulevards de la ville et de la Place Charles de Gaulle.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** par voie de préemption un bâti et un garage situés 17, Bd du Soubeyran et 5, Allée Piencourt cadastrés sections AS 179 et AY 407 lots 1 et 34 appartenant par legs à l'Association diocésaine de Mende,
- La vente se fera au prix de 170.000,00 €
- Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision.
- Le règlement de la vente interviendra dans les six mois à compter de la notification de la présente décision.
- Le Maire de Mende est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

## **2 – Vente M. Roger DAUDE à la Commune de Mende**

*Délibération n° 18999*

Par délibération du 23 février 2021, M. Roger DAUDE cédait à la Commune de Mende une parcelle pour implanter un lotissement communal sur Bahours.

Pour réaliser un accès aux futurs lots ainsi qu'un bassin de rétention nécessaire au lotissement, la Commune de Mende a demandé l'acquisition de parcelles

complémentaires ce qui nous oblige aujourd'hui à reprendre une délibération (les références cadastrales ayant changées).

Aussi, après réalisation d'un nouveau bornage la SARL BOISSONNADE-ARRUFAT et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domanial du Gard,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par la ville de Mende des parcelles suivantes :

<b>AB 202</b>	<b>6417 m<sup>2</sup></b>	6235 m <sup>2</sup> en UE 182 m <sup>2</sup> en A
<b>AB 196</b>	<b>330 m<sup>2</sup></b>	330 m <sup>2</sup> en A
<b>AB 198</b>	<b>505 m<sup>2</sup></b>	110 m <sup>2</sup> en zone UE 395 m <sup>2</sup> en zone A
<b>AB 200</b>	<b>948 m<sup>2</sup></b>	4 m <sup>2</sup> en zone UE 944 m <sup>2</sup> en zone A
	<b>8200 m<sup>2</sup></b>	

Frais de géomètre et notariés à la charge de la Commune de Mende

- **De PRECISER** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 20,00 €/m<sup>2</sup> en zone UE et 0.75 €/m<sup>2</sup> en zone A du PLU pour un montant total de **128.368.25 €**  
Ainsi que le rachat des indemnités d'éviction de l'agriculteur de place confirmé par « Agrijuris » et par acte d'huissier de justice.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude d'Annick Papparelli-Darbon et Bertrand Foulquié, 7, Allée Paul Doumer à Mende ainsi que Me Nathalie NEGRIN-MORTEAU, Notaire à Orange pour M. DAUDE.

**3 – Lotissement communal Les Hauts de Valcroze – Attribution du lot N° 7 à  
M. Maurin et Mme Pelissier**  
*Délibération n° 19000*

Le prix de **99,00 €/m<sup>2</sup> TTC** a été établi lors du conseil municipal du 27 avril 2021. Les lots ont été attribués par ordre d'arrivée des courriers de demande. La vente des lots s'établit de la manière suivante :

Numéro du lot	Surface/m <sup>2</sup>	Prix du lot TTC	Attribution
<b>7</b>	822	81.378,00 €	<b>M. Pierre MAURIN et Mme Marie-Pierre PELISSIER</b>

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

un délai de **4 mois** sera octroyé aux futurs acquéreurs, à compter de la présente délibération, pour déposer le permis de construire afférent,

**6 mois** de plus seront donnés pour signer l'acte d'acquisition et déposer au service urbanisme la déclaration d'ouverture du chantier,

Dans le cas où l'un des acquéreurs ne pourrait donner suite à son projet de construction et serait obligé, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, de céder le terrain acquis, il sera repris par la Commune au prix d'acquisition, tous les frais en découlant restant à la charge de l'acquéreur défaillant,

Le Conseil Municipal charge l'office notarial de Me Annick PAPPARELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE de signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

#### **4 – Constitution d'une servitude d'enfouissement de réseaux entre la Ville de Mende et ENEDIS – Parc Eolien Lou Paou 2**

*Délibération n° 19001*

La Ville de Mende procède à l'aménagement du parc éolien Lou Paou 2 à « La Boulène ». Afin de descendre l'électricité de ce parc éolien au poste source, l'enfouissement de réseaux et canalisations par ENEDIS est nécessaire.

Cette réalisation nécessite la mise en place par ENEDIS, sur une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 150 mètres ainsi que ses accessoires, sur la parcelle A 0041 (La Boulène), parcelle sise commune de Mende, propriété de la Commune de Mende.

Après délibération et prise de parole par Monsieur PORTAL, Monsieur POUGET et Monsieur le Maire, et avec 30 voix pour et 3 absentions, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de **CONSENTIR** à ENEDIS une servitude de façon réelle et perpétuelle, relative à l'enfouissement d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 150 mètres ainsi que ses accessoires, sur la parcelle A 0041 (La Boulène), commune de Mende,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes entre la Ville de Mende et ENEDIS dont le projet est joint en annexe,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir.

## **5 – Constitution d'une servitude d'enfouissement de réseaux entre la Ville de Mende et ENEDIS – Avenue du 11 Novembre**

*Délibération n° 19002*

La Ville de Mende procède à l'aménagement et à l'enfouissement des réseaux et canalisations électriques de l'Avenue du 11 Novembre.

Cette réalisation nécessite la mise en place par ENEDIS, sur une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires ainsi que la pose d'un coffret REMBT, sur la parcelle BH 0006 (Av. du 11 Novembre), parcelle sise commune de Mende, propriété de la Commune de Mende.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De **CONSENTIR** à ENEDIS une servitude de façon réelle et perpétuelle, relative à la mise en place, sur une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires ainsi que la pose d'un coffret REMBT sur la parcelle BH 0006 (Av. du 11 Novembre),
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes entre la Ville de Mende et ENEDIS dont le projet est joint en annexe,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir.

## **MARCHES PUBLICS - SUBVENTIONS**

### **6 - Action « Territoires d'innovation pédagogique » - Appel à projets « Campus connecté » - Approbation de la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la commune de Mende**

*Délibération n° 19003*

Dans le cadre de la 3ème vague de l'appel à projets « Campus connecté », la ville de Mende a souhaité déposer sa candidature pour le projet de création du Campus LOzère Connecté (CLOc) - Site de Mende.

Suite à l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021, le projet a été retenu et soutenu à hauteur de 286 540 €.

Une convention de financement a été établie entre la Caisse des Dépôts et la commune de Mende, ayant pour objet :

- de définir les conditions de versement de la subvention qui sera versée par la Caisse des Dépôts à la commune de Mende aux fins de la réalisation du Projet ;
- d'organiser les modalités de suivi du Projet ;
- de définir les engagements et obligations des Parties, dans le cadre du soutien de l'action du Programme d'investissements d'avenir au Projet, tel que décidé par le Premier ministre, et les modalités de mise en œuvre du financement par la commune de Mende.

Vu l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relatif au Programme d'investissements d'avenir, tel que modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique ») ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Campus Connecté » approuvé par arrêté du Premier Ministre en date du 15 janvier 2020 ;

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la commune de Mende, pour le projet de création du Campus Lozère Connecté (CLoC) – site de Mende le 29 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021,

Vu la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement, après avis du comité de pilotage, en date du 12 mai 2021,

Après délibération et prise de parole par Monsieur le Maire et Madame ROUSSON, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'**APPROUVER** le projet de convention de financement joint en annexe,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

## FINANCES

### **7 - Adhésion à la SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE)**

*Délibération n° 19004*

L'article L. 1531 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leur groupement de créer des sociétés publiques locales « compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'[article L. 300-1 du Code de l'urbanisme](#), des opérations de construction ou

pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. » ;

La Région Occitanie a créé en juillet 2011 la Société Publique Locale MPC devenue en mars 2020 la SPL ARAC Occitanie dont l'objet est la réalisation d'opérations d'aménagement et de de construction et qui, conformément à l'article 2 de ses statuts, « a pour objet, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leurs territoires :

1. de procéder à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
2. de procéder à la réalisation d'opérations de construction permettant notamment la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain, de l'éducation, des transports, de la valorisation du territoire, du tourisme ainsi que tout autre domaine intéressant le développement économique et social local des territoires ;
3. d'entreprendre toutes actions foncière préalables et/ou nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement et de construction sus-indiquées ;
4. de procéder à toute mission d'ingénierie de projets se rapportant à des actions ou opérations d'aménagement et/ou de construction indiquées ci-dessus. Elle pourra dans ce cadre conduire toutes études notamment de programmation, de faisabilité, pré-opérationnelle ou opérationnelle nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,
5. d'exploiter tout service public à caractère industriel ou commercial ou toute autre activité d'intérêt général qui sont l'aboutissement des projets dont elle aura préalablement assuré l'aménagement, la construction ou l'ingénierie ;

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.

Elle pourra réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. »

En considérant qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'outre la commune de Mende, d'autres collectivités locales sont d'ores et déjà entrées au capital de la SPL ARAC Occitanie ;

En prenant en considération que notre collectivité qui souhaite adhérer à la SPL ARAC Occitanie pourra faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house » ;

Dans ce contexte, la Commune de Mende souhaite bénéficier des prestations de la société SPL ARAC Occitanie pour réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général ;

Après délibération et prise de parole par Monsieur le Maire et Madame SOULIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ADHERER** à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE et en approuve ses statuts.
- **DE RACHETER** dix (10) actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 1 000 € (100 euros l'action).
- **DE DESIGNER** Madame Elizabeth MINET-TRENEULE pour représenter la Commune de Mende auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- **DE DESIGNER** Madame Elizabeth MINET-TRENEULE pour représenter la Commune de Mende auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- **DE DESIGNER** Madame Elizabeth MINET-TRENEULE pour représenter la Commune de Mende auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- **DE DOTER** M. le Maire de la Commune de Mende de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.
- **D'AUTORISER** M. le Maire de la Commune de Mende à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions.

## **8 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Moto club Lozérien**

*Délibération n° 19005*

Le Moto Club Lozérien a pour objet la promotion du sport mécanique autour de la moto. Chaque année, l'association organise ainsi divers événements autour du véhicule motorisé à deux roues ; c'est notamment le cas avec le « Trèfle Lozérien » qui se déroule généralement au printemps.

En marge du « Trèfle Lozérien », le Moto club Lozérien organise « Kymco Evasion 2021 » qui se déroulera les 24, 25 et 26 septembre 2021. En tant qu'organisateur technique de l'évènement, l'association a à sa charge la recherche, la préparation et le traçage des circuits, la mise en relation des différents restaurateurs sur les différents circuits proposés, la sécurité et le suivi avec les services de l'État.

Afin d'aider le Moto club Lozérien à mener à bien l'organisation du « Kymco Evasion 2021 », la Ville de Mende souhaite apporter son soutien financier au Moto club Lozérien.

Après délibération et avec 31 voix pour et 1 abstention (*Monsieur Vincent MARTIN ne prenant pas part au vote*), le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 4 500 € au Moto club Lozérien.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

\* \* \*

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire apporte une réponse aux questions écrites formulées par Mesdames Hierle et Soulier :

Question de Madame HIERLE :

**Question :**

Depuis 2011, des caméras de surveillance ont été installées sur certains lieux de la ville de Mende.

A ce jour, pouvez-vous nous indiquer combien de caméras sont en fonction et si ces installations ont réellement apporté quelque chose en matière de réduction majeure des troubles à l'ordre public ?

Par ailleurs, y aura-t-il un nouveau déploiement de caméras ?

Réponse de Monsieur le Maire :

« La ville de Mende possède 16 caméras « fermées », c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être consultées que sur réquisition de Monsieur le Procureur. Les images sont déportées au commissariat et à la Préfecture lors de grosses manifestations (Il n'y a pas de personne physique derrière l'écran). Afin de tendre vers davantage de sécurité, il souhaite qu'un maillage couvrant toute la Ville soit installé dans un objectif d'assistance accru aux forces de l'ordre ; ce dossier est en passe d'aboutir, avec un subventionnement à 80 %. Prochainement, une présentation sera faite par Madame JASSIN, responsable

du service informatique, en charge de ce dispositif. » Concernant la question de l'efficacité de ce dispositif, Monsieur le Maire pense qu'effectivement ce dispositif a permis de réduire les troubles à l'ordre public, mais selon lui : « les forces de l'ordre et le Procureur seraient les mieux à même de répondre à cette question ».

Question de Madame SOULIER :

Bonjour, je souhaiterais poser la question suivante à l'occasion du prochain conseil:

Le marché du samedi matin est en déclin, baisse de fréquentation et du nombre de chalands. Vous vous êtes emparés du sujet mais sans envisager sa relocalisation.

Les marchés de Florac, Marvejols, Langogne sont beaucoup plus fréquentés et innervent les ruelles des centre-bourgs, pourrait-on envisager de transférer le marché mendois à partir de la halle au blé vers toutes les ruelles? Et l'hiver il se concentrerait entre la chapelle des pénitents et la halle au blé. Cette dernière pourrait être fermée par des bords vitrés amovibles comme cela a récemment été réalisé à la Canourgue. Une alternative permettant de libérer l'espace événement le samedi matin, en hiver afin d'accueillir les congrès. Enfin des navettes avec les villages de la communauté de communes les jours de marchés avec réciprocité pour les marchés des villages, donnerait du sens à cette intercommunalité et des clients supplémentaires.

Je vous remercie d'en prendre note.

Madame Bourgade informe que le groupe de travail « Marché », mis en place depuis plusieurs mois afin de développer et faire évoluer le marché, a sillonné les marchés de Langogne, Florac et Saint Chély d'Apcher pour tenter d'attirer de nouveaux chalands sur Mende. Aucun n'a malheureusement pour l'instant manifesté le souhait de venir sur Mende dans la mesure où leurs circuits sont actuellement établis.

Une animation est mise en place sur le marché de Mende, tous les premiers samedis de chaque mois, par le groupe de travail, souvent en lien avec la manifestation du mois ; tous les 3<sup>ème</sup> samedis du mois, une tombola est organisée avec l'Office du Commerce. Madame Bourgade souligne en outre que le marché à cette période de l'année est moins conséquent qu'au mois de Mai, en ce que la saisonnalité impacte sur la disponibilité de certains produits (ex : fraises ou asperges d'Ispagnac). Elle poursuit en précisant qu'à chaque demande d'installation sur le marché, la réponse est systématiquement positive, à condition qu'elle n'entraîne pas une surabondance d'un des produits actuellement distribués.

Madame Trémolières constate, après consultation des chalands du marché, que ceux-ci sont satisfaits. Elle précise qu'un travail est en cours pour qu'un lien soit instauré entre la Place Chaptal et Urbain V. Selon elle, les habitudes doivent se re-prendre. Elle constate en outre que le marché se rajeunit. A ce jour, elle compte quatre nouvelles demandes d'installation, en cours d'instruction. En conclusion, elle se félicite de voir les clients reprendre leurs habitudes d'achat sur le marché.

Madame Paoli ajoute enfin qu'un sondage des commerçants a fait ressortir un souhait de leur part d'être regroupés par activités.

En conclusion Monsieur le Maire rappelle que l'ambition de la municipalité est de développer le marché. S'il admet qu'il subsiste quelques faiblesses, il

souligne que le marché du samedi matin compte également quelques atouts ; Il pâtit peut-être légèrement de la proximité avec le célèbre marché de Langogne, mais dispose d'un atout de taille : la possibilité d'occuper le rez-de-chaussée de l'Espace Evènements, plus value indéniable en période hivernale tant pour les commerçants que pour les clients.

Concernant la possibilité d'implanter le marché à la Chapelle des Pénitents, Monsieur le Maire indique que cette option est techniquement impossible du fait du manque de stationnement et de place de déchargement pour les commerçants, pouvant générer des embouteillages et de l'insécurité.

Monsieur le Maire confirme son souhait de voir le marché de Mende se développer, éventuellement par l'adjonction de commerçants exposant actuellement aux marchés d'Espalion ou de la vallée du Lot.

Afin d'améliorer l'attractivité du marché, Madame Trémolières, le groupe de travail souhaiterait que les nouveaux commerçants puissent bénéficier de tarifs préférentiels, notamment la première année.

Monsieur le Maire ajoute que le marché sera à nouveau payant à compter du 1<sup>er</sup> janvier (il restera gratuit jusqu'à la fin de l'année). Monsieur le Maire indique qu'il est favorable, à titre personnel, à la gratuité toute l'année, mais il précise que le groupe de travail n'a pas souhaité retenir cette possibilité.

Madame Bourgade conclut en précisant que le groupe de travail souhaite étendre le marché sur la place Urbain V à l'avenir.

\*\_\*\_\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des délibérés :  
<https://www.youtube.com/watch?v=QbYplm0fTos>

**Compte rendu approuvé lors du Conseil Municipal du 2 Novembre 2021  
avec 26 voix pour et 7 voix contre.**